

**Enseignement postsecondaire et
Alphabétisation Manitoba**

Rapport annuel
2008-2009



Son Honneur l'honorable Philip S. Lee, C.M., O. M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Votre Honneur,

J'ai le privilège de vous présenter le rapport annuel d'Enseignement postsecondaire et d'Alphabétisation Manitoba pour l'exercice clôturé le 31 mars 2008.

Veillez recevoir, Votre Honneur, mes respectueuses salutations.

La ministre,

Diane McGifford



Madame Diane McGifford
Ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation
Palais législatif, bureau 162
Winnipeg (Man.) R3C 0V8

Madame la Ministre,

J'ai le privilège de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation pour l'exercice allant du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Même si le secteur de l'éducation a connu des difficultés liées au ralentissement de l'activité économique à l'échelle mondiale, le ministère est toujours d'avis qu'investir dans le développement du capital humain est essentiel à la relance à moyen terme et à long terme. Dans le contexte des mesures de stimulation provinciales destinées à l'infrastructure, nous avons triplé les investissements consacrés au renouvellement des universités en injectant 40 millions de dollars supplémentaires dans 54 projets d'amélioration des campus, pour les quatre principales universités de la province.

Le ministère assume son rôle en appuyant les objectifs économiques et sociaux dans le cadre du plan stratégique 2008-2011. Le plan fait état de quatre objectifs : accroître la participation et la réussite dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et de l'apprentissage pour adultes; veiller à la qualité et à la responsabilisation des systèmes d'enseignements postsecondaire et d'apprentissage pour adultes; encourager le développement d'une main-d'œuvre qualifiée répondant aux besoins du marché du travail; renforcer les capacités internes de façon à répondre aux buts et aux objectifs généraux. Afin d'appuyer le plan stratégique et de renforcer nos capacités en matière d'obligation redditionnelle et de communication de rapports, nous mettons sur pied un système rigoureux de mesure de la performance axé sur les résultats. De plus, au cours du dernier exercice, nous avons bien progressé en ce qui concerne un système de gestion des données qui, une fois mis en œuvre, nous fournira les renseignements et les données probantes dont nous avons besoin pour prendre de saines décisions et renforcer notre obligation redditionnelle.

Le ministère tient à faire en sorte que l'alphabétisation ne soit plus en marge de l'éducation et qu'elle fasse partie du continuum de l'apprentissage pour adultes, et il a déjà pris des mesures dans le cadre de la *Loi sur l'alphabétisation des adultes*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. La Loi exige l'élaboration d'une stratégie provinciale dans ce domaine et officialise le Programme d'alphabétisation des adultes du Manitoba comme partie intégrante de la stratégie. Celle-ci visera les objectifs suivants : fournir aux Manitobains et aux Manitobaines les compétences de base leur permettant d'atteindre leurs objectifs économiques, éducatifs et personnels; créer et garder une main-d'œuvre qualifiée et adaptable; augmenter la participation communautaire; améliorer la santé et le bien-être social.

En 2008-2009, plus de 17,5 millions de dollars ont été affectés aux programmes d'alphabétisation et aux programmes des centres d'apprentissage pour adultes. On compte 43 centres d'apprentissage pour adultes enregistrés au Manitoba et 39 organismes offrant des programmes d'alphabétisation. En 2008-2009, environ 9 000 adultes ont bénéficié des programmes ainsi offerts. La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes administre aussi les tests d'évaluation en éducation générale (GED). Cette année, 57 séances de tests ont été organisées dans 12 centres.

Maintenir l'équilibre entre le soutien aux établissements d'enseignement et le soutien aux apprenants constitue un défi que le ministère prend très au sérieux. Nous continuons à investir considérablement pour soutenir les étudiants des collèges et des universités, notamment sous forme de bourses d'études et de bourses d'entretien, afin de rendre l'éducation postsecondaire abordable. Le budget 2009 récemment déposé prévoyait notamment une augmentation d'un million de dollars, soit 12 %, pour le Fonds de bourses du Manitoba, mettant ainsi 9,3 millions de dollars à la disposition des étudiants du niveau postsecondaire qui sont endettés. Dans cette augmentation, 640 000 \$ vont être réservés aux étudiants des régions rurales et du Nord.

Grâce à des propositions législatives destinées à appuyer la mise en place de programmes de baccalauréat de quatre ans dans les collèges du Manitoba, les étudiants du niveau postsecondaire disposent d'un plus grand nombre d'options et de perspectives. Cela répond aux besoins exprimés par le milieu industriel et par les analystes du marché du travail. Les nouvelles normes industrielles, les progrès technologiques et la complexité accrue du matériel et des outils exigent de nouvelles mesures.

En 2008-2009, le Conseil de l'enseignement postsecondaire a versé 382,4 millions de dollars de subventions à l'Université du Manitoba, à l'Université de Winnipeg, à l'Université de Brandon, au Collège universitaire de Saint-Boniface et au Collège universitaire du Nord, dont 9,9 millions de dollars à titre de subventions en capital. De plus, il a accordé 5,2 millions de dollars de subventions à la Canadian Mennonite University, au Providence College and Seminary, au William and Catherine Booth College, et au Steinbach Bible College pour aider environ 1 700 étudiants (équivalent temps plein).

Le Conseil a également alloué 84,8 millions de dollars de subventions au Red River College, à l'Assiniboine Community College et à l'École technique et professionnelle, dont 1,8 million de dollars à titre de subventions en capital. De même, il a fourni 0,6 million de dollars au Winnipeg Technical College.

En plus des subventions de fonctionnement et des subventions en capital, le Conseil a alloué 0,5 million de dollars de son enveloppe budgétaire consacrée à la restructuration du système pour stimuler le changement et récompenser les projets innovateurs, et 0,4 million de dollars de son enveloppe consacrée aux programmes stratégiques pour financer de nouveaux programmes. Afin de financer les services de soutien aux programmes, il a affecté 8,5 millions de dollars au programme Accès.

Il est essentiel de concevoir des programmes innovateurs pour surmonter les obstacles à l'éducation postsecondaire. Perspectives d'avenir, un nouveau programme créé en 2008-2009, est une initiative d'intervention précoce conçue pour aider les élèves désavantagés et à faibles revenus à terminer leurs études secondaires et à entreprendre des études postsecondaires. Grâce au Fonds des perspectives d'avenir, les élèves bénéficient de divers types de soutien notamment du tutorat, un engagement accru des familles dans les écoles, du mentorat, l'exploration de carrières et des bourses. En collaboration avec Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation a versé un million de dollars pour les projets entrepris dans le cadre du programme Perspectives d'avenir.

Même si l'avenir s'annonce difficile pour le ministère, je suis persuadée que nous continuerons à faire des progrès grâce aux efforts de notre personnel dévoué et extrêmement compétent.

C'est avec mes respects, Madame la Ministre, que je vous soumetts ce document.

La sous-ministre,

Heather D. Reichert



Table des matières

TITRE	PAGE
Préface	
Structure du rapport	1
Mandat	1
Mission	2
Responsabilités	2
Aperçu des programmes et des services	3
Organigramme	7

PARTIE A – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration et finances

Traitement de la ministre	11
Soutien à la haute direction	11
Politique et planification.....	11
Administration et finances	14

Soutien aux collèges et aux universités

Conseil de l'enseignement postsecondaire	15
Subventions de fonctionnement aux universités	16
Fonds des initiatives stratégiques en éducation postsecondaire	16
Subventions aux collèges	16
Initiative d'expansion des collèges	17
Programme Accès.....	17
Aide à l'enseignement postsecondaire et à la formation professionnelle	18
Centre Stevenson de formation technique en aéronautique.....	18

Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba	19
------------------------------------------------------------	-----------

Apprentissage et alphabétisation des adultes	25
-----------------------------------------------------------	-----------

Subventions en capital	29
-------------------------------------	-----------

Coûts liés aux immobilisations	31
---------------------------------------------	-----------

PARTIE B – INVESTISSEMENTS EN CAPITAL

Investissements en capital	35
----------------------------------	----

Renseignements financiers

État de rapprochement.....	39
Sommaire des dépenses.....	40
Sommaire des recettes	48
Sommaire des dépenses et de l'effectif des cinq dernières années.....	50

Rapport de rendement	52
-----------------------------------	----

La Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)	75
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Annexes

Tableau

Bourses du Programme d'aide aux étudiants.....	79
------------------------------------------------	----

Préface

Structure du rapport

La structure de ce rapport annuel correspond à celle des postes budgétaires du ministère, établie dans le Budget principal des dépenses du gouvernement du Manitoba pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. Le rapport fournit notamment des renseignements sur les postes principaux et les postes secondaires, en regard des objectifs du ministère et des résultats réels obtenus. Les renseignements sur le rendement financier sont accompagnés d'explications relatives aux écarts budgétaires en matière de dépenses et de recettes, ainsi que d'un tableau chronologique avec des chiffres rajustés illustrant les dépenses et la dotation en personnel du ministère sur cinq ans.

Mandat

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba est chargé d'établir des priorités et de répartir les fonds affectés par le gouvernement au système d'éducation postsecondaire de la province, aux projets d'alphabétisation et d'apprentissage pour adultes et aux services d'aide financière pour étudiants.

Le ministère travaille en collaboration avec les divisions scolaires, les collèges, un collège universitaire, les universités, les autres ministères, les autres gouvernements provinciaux et territoriaux, le gouvernement fédéral et d'autres organismes publics et privés d'enseignement et de formation pour faire en sorte que les programmes d'apprentissage pour adultes et l'enseignement postsecondaire répondent aux besoins de tous les Manitobains et Manitobaines tout en respectant des critères de qualité supérieure.

En plus d'établir les grands objectifs en matière d'éducation, le ministère est responsable de l'ensemble des lois et règlements régissant les systèmes d'enseignement postsecondaire et d'apprentissage pour adultes.

Le ministère est aussi chargé d'établir une orientation politique pour ce qui est des questions administratives liées aux systèmes d'enseignement postsecondaire et d'apprentissage pour adultes en vertu des lois et règlements codifiés du Manitoba énumérés ci-dessous :

- Loi sur les centres d'apprentissage pour adultes
- Loi sur l'alphabétisation des adultes
- Loi sur l'Université de Brandon
- Loi sur les collèges
- Loi sur le Collège universitaire de Saint-Boniface
- Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire
- Loi sur l'attribution de grades
- Loi sur le ministère du Travail et de l'Immigration
(en ce qui a trait à certains programmes de formation)
- Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés
- Loi sur l'aide aux étudiants
- Loi sur le Collège universitaire du Nord
- Loi sur l'Université du Manitoba
- Loi sur l'Université de Winnipeg

Mission

De concert avec ses partenaires et différents intervenants, le ministère est chargé de la mission suivante dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, de l'apprentissage pour adultes et de l'alphabétisation :

- offrir aux Manitobaines et aux Manitobains la possibilité de faire des études de qualité supérieure qui soient à la fois pertinentes, abordables et accessibles;
- accorder une aide financière et non financière aux Manitobaines et aux Manitobains qui en ont besoin pour surmonter les obstacles à l'apprentissage;
- encourager l'établissement de liens harmonieux et cohérents entre les systèmes d'apprentissage et d'éducation;
- diriger l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'une stratégie visant l'alphabétisation des adultes;
- jouer un rôle de chef de file en permettant aux systèmes d'apprentissage et d'éducation de contribuer à la réalisation des objectifs économiques et sociaux du Manitoba.

En remplissant sa mission, le ministère tient compte des principes suivants :

- Accessibilité sur tous les plans, y compris financier
- Qualité
- Pertinence
- Inclusivité
- Souplesse
- Innovation
- Imputabilité

Responsabilités

La principale responsabilité d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba est de faire en sorte que l'enseignement postsecondaire et les programmes d'apprentissage pour adultes soient d'excellente qualité. Il s'agit principalement d'améliorer le rendement de l'apprenant, de délimiter les rôles et les responsabilités au sein des systèmes d'enseignement postsecondaire et d'apprentissage pour adultes, et de faciliter l'acquisition et le partage des nouvelles connaissances.

Les responsabilités générales du ministère sont notamment les suivantes :

- établir une orientation stratégique pour l'enseignement postsecondaire et l'apprentissage des adultes, ainsi que des structures législatives et de réglementation;
- jouer un rôle de chef de file et travailler à la réforme de l'éducation, en collaboration avec les établissements d'enseignement postsecondaire, les centres d'apprentissage pour adultes et d'autres organismes;
- établir des priorités pour le système public d'enseignement postsecondaire de la province, les programmes d'apprentissage pour adultes et le programme d'aide aux étudiants, et accorder des fonds à ces secteurs;
- collaborer avec les collèges, les universités et d'autres établissements d'enseignement et de formation professionnelle pour que tous les Manitobains et les Manitobaines aient accès à un enseignement postsecondaire et à des programmes d'apprentissage pour adultes de qualité supérieure;
- diriger l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'une stratégie visant l'alphabétisation des adultes au Manitoba;
- représenter la Province à l'occasion de négociations avec d'autres gouvernements, dont le gouvernement fédéral, concernant l'enseignement postsecondaire, l'apprentissage des adultes et le financement de l'éducation, et participer à des réunions pertinentes avec des organismes publics et privés;

- encourager l'établissement de liens harmonieux et cohérents au sein du système d'apprentissage pour adultes;
- jouer un rôle de chef de file en permettant aux systèmes d'enseignement postsecondaire et d'apprentissage pour adultes de contribuer à la réalisation des objectifs économiques et sociaux du Manitoba.

Aperçu des programmes et des services

Pour l'année financière terminée le 31 mars 2009, le budget des programmes et des services du ministère était réparti en six postes principaux : Administration et finances; Soutien aux collèges et aux universités; Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba; Apprentissage et alphabétisation des adultes; Subventions en capital; et Coûts liés aux immobilisations.

L'engagement du Manitoba envers l'apprentissage des adultes et l'enseignement postsecondaire se traduit par le financement de deux collèges communautaires, de l'École technique et professionnelle, d'un collège universitaire, de trois universités et du Collège universitaire de Saint-Boniface, ainsi que de programmes d'alphabétisation, de centres d'apprentissage pour adultes et du programme d'aide aux étudiants.

En 2008-2009, l'accessibilité aux programmes d'apprentissage pour adultes et aux études postsecondaires a continué d'être une priorité essentielle pour le ministère, qui s'est concentré sur les besoins spéciaux des personnes à faibles revenus et des groupes sous-représentés.

I Enseignement postsecondaire

En 2008-2009, les universités et le Collège universitaire du Nord comptaient 29 920 étudiants à temps plein et 20 016 étudiants à temps partiel.

En 2008-2009, le nombre d'étudiants à temps plein inscrits dans les collèges communautaires était estimé à 15 714, comparé aux 30 600 étudiants à temps partiel.

En 2008-2009, le Conseil a versé 382,4 millions de dollars de subventions à l'Université du Manitoba, à l'Université de Winnipeg, à l'Université de Brandon, au Collège universitaire de Saint-Boniface et au Collège universitaire du Nord, dont 9,9 millions de dollars à titre de subventions en capital. De plus, il a accordé 5,2 millions de dollars de subventions à la Canadian Mennonite University, au Providence College and Seminary, au William and Catherine Booth College, et au Steinbach Bible College pour aider environ 1 700 étudiants (équivalent temps plein) admissibles.

En 2008-2009, le Conseil a également alloué 84,8 millions de dollars de subventions au Red River College, à l'Assiniboine Community College et à l'École technique et professionnelle, dont 1,8 million de dollars à titre de subventions en capital. De même, il a accordé 0,6 million de dollars au Winnipeg Technical College.

En plus des subventions de fonctionnement et des subventions en capital, le Conseil a alloué 0,5 million de dollars de son enveloppe budgétaire consacrée à la restructuration du système pour stimuler le changement et récompenser les projets innovateurs, et 0,4 million de dollars de son enveloppe consacrée aux programmes stratégiques pour financer de nouveaux programmes. Afin de financer les services de soutien aux programmes, il a affecté 8,5 millions de dollars au programme Accès en 2008-2009.

Pour obtenir d'autres renseignements sur l'enseignement postsecondaire, prière de consulter le rapport annuel 2008-2009 du Conseil de l'enseignement postsecondaire.

II Direction de l'aide aux étudiants

La Direction de l'aide aux étudiants fournit une aide financière supplémentaire aux étudiants dont la situation financière limite les choix en matière d'études et qui, sans cela, ne pourraient pas suivre d'études postsecondaires. En 2008-2009, la Direction était autorisée à accorder jusqu'à 25,0 millions de dollars en prêts étudiants. En outre, environ 38,8 millions de dollars ont été affectés aux programmes de bourses et de subventions, dont 2,6 millions de dollars aux bourses Accès, 0,6 million de dollars à d'autres subventions et bourses, 5,0 millions de dollars à l'Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba, 3,0 millions de dollars aux Subventions canadiennes pour études, 8,26 millions de dollars au Fonds de bourses du Manitoba, 12,8 millions de dollars au Fonds canadien des bourses d'études du millénaire et à ses programmes, 2,0 millions de dollars au Programme manitobain de bourses d'études supérieures, 1,0 million de dollars au Fonds des perspectives d'avenir et 2,9 millions de dollars au Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine, dont les coûts sont récupérés auprès du ministère de la Santé. Pendant l'année de programme 2008-2009, on a traité environ 11 000 demandes d'aide aux étudiants.

La Direction assure aussi la gestion du portefeuille de prêts étudiants du Manitoba, ce qui comprend le versement et la collecte de prêts à financement direct. Elle a conclu un contrat avec le Credit Union Central of Manitoba prévoyant l'utilisation de son système d'administration des prêts afin de faciliter le consentement et la collecte de prêts. La Section des prêts étudiants administre aussi les comptes de prêts étudiants en adoptant des pratiques efficaces de gestion des dettes (par exemple, programmes d'allègement d'intérêts, de réduction des dettes et de révision des modalités), de façon à aider les étudiants à rembourser leurs prêts, à limiter le risque général couru par le gouvernement et à réduire les défauts de paiement. En 2008-2009, environ 3,8 millions de dollars ont été affectés à ce programme, soit 3,4 millions de dollars à titre de provision pour pertes, bonification d'intérêts et primes de risque auprès des banques nationales, et 0,4 million de dollars pour les programmes d'allègement des intérêts et de réduction des dettes.

La Direction de l'aide aux étudiants administre aussi la *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés* et ses règlements.

III Apprentissage et alphabétisation des adultes

Le 1^{er} janvier 2009, la *Loi sur l'alphabétisation des adultes* est entrée en vigueur. Elle exige que le gouvernement élabore une stratégie visant l'alphabétisation des adultes et officialise le Programme d'alphabétisation des adultes du Manitoba (PAAM) comme élément de la stratégie. La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes dirige l'élaboration de la stratégie, qui contribuera aux objectifs généraux suivants : fournir aux Manitobains et aux Manitobaines les compétences de base leur permettant d'atteindre leurs objectifs économiques, éducatifs et personnels; créer et garder une main-d'œuvre qualifiée et adaptable; augmenter la participation communautaire; améliorer la santé et le bien-être social.

La Direction finance, coordonne et appuie l'élaboration de programmes communautaires d'alphabétisation des adultes et des familles pour permettre aux bénéficiaires d'atteindre leurs objectifs d'éducation en matière d'emploi, leurs objectifs de formation et leurs objectifs personnels en matière d'alphabétisation. Elle veille aussi à l'enregistrement et au financement des centres d'apprentissage pour adultes afin d'offrir un programme provincial aux étudiants adultes et permettre ainsi à ces derniers d'obtenir leur diplôme d'études secondaires, d'améliorer leurs perspectives d'emploi et de s'inscrire à des programmes d'études postsecondaires.

Les programmes d'alphabétisation des adultes et les centres d'apprentissage pour adultes offrent des cours sans frais de scolarité afin de permettre aux adultes d'obtenir les compétences de base et titres nécessaires pour pouvoir continuer leurs études ou poursuivre une formation. Plus de 40 % des participants à ces programmes ont un emploi à temps plein ou à temps partiel, ce qui montre bien le rôle important que jouent ces programmes en aidant les adultes qui ont fait peu d'études à acquérir des compétences pour pouvoir participer pleinement au monde du travail. En 2008-2009,

les programmes d'alphabétisation et d'apprentissage pour adultes ont bénéficié de plus de 17,5 millions de dollars. Au Manitoba, on compte 43 centres d'apprentissage pour adultes enregistrés et 39 organismes offrant des programmes d'alphabétisation. En 2008-2009, environ 9 000 adultes ont bénéficié des programmes offerts.

La Direction administre aussi les tests d'évaluation en éducation générale (GED). Pendant la période sur laquelle porte ce rapport, 57 séances de tests ont été offertes dans 12 centres différents.

IV Initiatives ministérielles

Trois initiatives dépendent en même temps du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, et leur personnel vient de ces deux ministères. Il s'agit de l'initiative portant sur l'éducation des Autochtones, de l'Initiative de développement durable et de l'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel. Les deux ministères partagent également le Service de gestion des ressources humaines, les Services financiers et administratifs et les Services des systèmes et de la technologie.

1. Éducation des Autochtones

La Direction générale de l'éducation des Autochtones a pour mandat d'orienter et de coordonner les initiatives du ministère relatives à l'éducation et à la formation professionnelle des Autochtones. Ses objectifs sont les suivants : veiller à ce que la démarche adoptée par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, en collaboration avec le ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce, en ce qui concerne l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones soit intégrée, encourager la suppression des obstacles systémiques au succès des étudiants autochtones et participer à la recherche intersectorielle et aux initiatives stratégiques relatives à l'éducation et à la formation professionnelle des Autochtones, tout en facilitant les liens et la collaboration dans le cadre de ces projets.

La Direction générale coordonne la mise en œuvre du plan d'action pour l'éducation des Autochtones et fournit des services de soutien et d'orientation aux directions et aux services du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation et du ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce en ce qui concerne les questions d'éducation et de formation professionnelle des Autochtones.

Pour plus de renseignements sur la Direction générale de l'éducation des Autochtones, veuillez consulter le rapport annuel du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse.

2. Développement durable

En 2008-2009, le ministère a continué de soutenir l'Initiative de développement durable, tant de façon interne que de façon externe, en mettant particulièrement l'accent sur l'expansion, la communication et la promotion de l'éducation pour le développement durable (EDD). Avec comme chef de file le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, le Manitoba a continué d'assurer la direction des travaux internationaux du Conseil des ministres de l'éducation (Canada) sur l'EDD. Par l'intermédiaire de ce Conseil, le Manitoba a poursuivi ses travaux au sein du Comité directeur CEE pour l'éducation au développement durable de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, afin d'établir des indicateurs, de faire connaître les progrès dans ce domaine et de mettre en œuvre la stratégie et son cadre d'application. Le ministère a continué de soutenir les activités du groupe de travail du Manitoba sur l'EDD et notamment à préparer une conférence internationale sur l'éducation pour le développement durable (*Choose the Future*) qui a eu lieu en novembre 2008.

Les directions du ministère ont appliqué des procédures de gestion qui respectent le développement durable, notamment en ce qui concerne la prise de décisions, la planification, l'établissement du budget et les pratiques d'acquisition. Les rapports rédigés par les différentes directions soulignent les initiatives prises dans ce domaine.

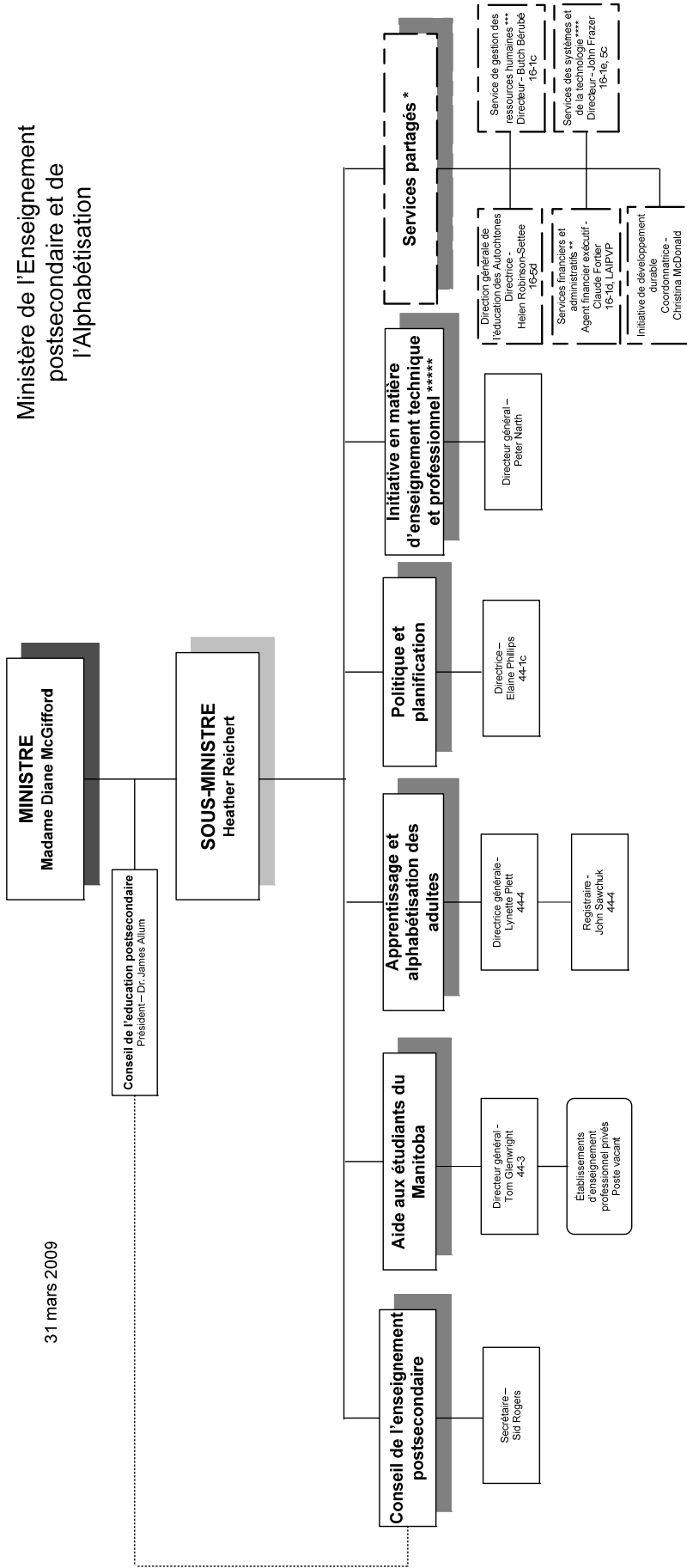
3. Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel

L'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel (IETP), un projet conjoint du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, a été lancée en avril 2004 pour revitaliser cette forme d'enseignement au Manitoba. Elle a été renouvelée pour une période de quatre ans (2007-2011) et intégrée au ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce. L'un de ses principaux objectifs est de répondre aux besoins du marché du travail et d'aider à constituer une main-d'œuvre spécialisée au moyen de programmes appropriés d'éducation et de formation professionnelle. L'accès à une main-d'œuvre spécialisée reste l'une des plus grandes préoccupations des employeurs du Manitoba. Sur un plan plus général, l'IETP fait partie des efforts visant à offrir à la population manitobaine un ensemble complet de possibilités de formation technique et professionnelle qui soient accessibles à tous, sans discontinuité entre les différents niveaux et axés sur les besoins du marché du travail et sur les carrières. Elle continue à miser sur les succès remportés dans ce qui correspond à six priorités d'action, soit :

- améliorer l'image des carrières professionnelles et techniques;
- sensibiliser davantage les élèves aux programmes d'enseignement technique et professionnel et aux métiers s'y rapportant;
- veiller à ce que les programmes offerts répondent aux besoins du marché du travail;
- faciliter l'articulation des programmes entre les écoles secondaires et les collèges;
- élaborer des stratégies visant à remédier à la pénurie d'enseignants de programmes d'enseignement technique et professionnel, et à actualiser leurs connaissances;
- accroître le financement accordé à la modernisation de l'équipement utilisé pour l'enseignement technique et professionnel.

En 2008-2009, 699 612 \$ ont été versés à 36 écoles professionnelles de l'ensemble de la province pour moderniser leur équipement et 59 852 \$ ont été affectés aux activités de perfectionnement professionnel connexes, dans le cadre de l'IETP. Également en 2008-2009, l'Initiative a permis d'accorder 525 000 \$ à 30 écoles ou divisions scolaires pour 13 projets en cours et 17 nouveaux projets. Cela inclut un financement pluriannuel de 70 000 \$ pour le consortium du nord du Manitoba (NorMan Consortium), un partenariat entre les divisions scolaires de Flin Flon, Kelsey et Frontier, l'autorité scolaire de l'OCN et le Collège universitaire du Nord.

Ministère de l'Enseignement
postsecondaire et de
l'Alphabétisation



*Fournit des services au ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse ainsi qu'au ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation

**Fournit aussi des services au ministère du Travail et de l'Immigration ainsi qu'au ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce

****Fournit aussi des services au ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce

*****Une initiative du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et du ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce

PARTIE A – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration et finances

La Division de l'administration et des finances est responsable de la planification et de la gestion de la politique et des programmes du ministère au niveau de la haute direction. Le soutien administratif est fourni par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse dans les domaines des ressources humaines, des services financiers et administratifs, du développement durable, des systèmes et de la technologie, ainsi que des initiatives touchant l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones.

Soutien à la haute direction

Ce poste indique la rémunération supplémentaire à laquelle les personnes nommées au Conseil exécutif ont droit.

Le cabinet de la ministre et le bureau de la sous-ministre prennent les décisions nécessaires pour permettre aux systèmes d'éducation du Manitoba d'offrir de manière équitable des programmes d'enseignement et de formation professionnelle de qualité supérieure, ainsi que des services de soutien. Ils établissent également, à l'intention du ministère, les orientations nécessaires pour assurer la coordination efficace des ressources humaines et financières.

1(a) Traitement de la ministre

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009	Prévisions 2008-2009		Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
	milliers de \$	ÉTP	milliers de \$		
Salaires et avantages sociaux	45	1,00	45	0	
Total, poste secondaire	45	1,00	45	0	

1(b) Soutien à la haute direction

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009	Prévisions 2008-2009		Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
	milliers de \$	ÉTP	milliers de \$		
Salaires et avantages sociaux	439	6,00	456	(17)	
Autres dépenses	114		113	1	
Total, poste secondaire	553	6,00	569	(16)	

Politique et planification

La Direction de la politique et de la planification soutient les processus ministériels d'élaboration de la politique et de planification, ainsi que les activités intergouvernementales du ministère. L'un de ses rôles principaux est d'appuyer la coordination au sein du ministère, avec les autres ministères provinciaux et avec les autres ordres de gouvernement.

La Direction a pour objectif de permettre une approche ministérielle coordonnée à l'échelle du ministère en fournissant des services d'information et d'analyse, en facilitant les échanges externes et internes et en favorisant la communication. Elle accomplit ces tâches par les mesures suivantes :

- en facilitant l'élaboration de principes directeurs et la planification stratégique à l'échelle du ministère;
- en permettant la réalisation d'analyses dans le secteur de l'enseignement postsecondaire et de l'apprentissage des adultes;
- en aidant le ministère à adopter une démarche plus stratégique et mieux coordonnée, en ce qui concerne l'établissement, l'acquisition, l'analyse et l'utilisation des données, pour appuyer la prise de décisions et la reddition de comptes;
- en établissant, en coordonnant et en distribuant l'information nécessaire pour appuyer la mise en œuvre des programmes et activités dans le secteur de l'apprentissage des adultes et de l'enseignement postsecondaire;
- en participant, avec d'autres gouvernements, à la coordination des questions d'éducation, et notamment en offrant un soutien au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et au Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE). Le CSCE est un partenariat entre le CMEC et Statistique Canada pour la recherche et la collecte de données dans le secteur de l'éducation;
- en maintenant des liens avec le ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce (qui coordonne la participation du Manitoba au Forum des ministres du marché du travail) en vue de permettre l'examen commun des questions d'éducation et de marché du travail.

Soutien à l'établissement de principes directeurs

En 2008-2009, les activités de soutien à l'établissement de principes directeurs ont touché aux aspects suivants :

- gestion des données, de l'information et des connaissances, y compris dans le domaine de la législation;
- plan ministériel 2008-2011;
- amélioration des résultats dans le secteur de l'éducation et des perspectives du marché du travail pour les apprenants autochtones adultes;
- amélioration des résultats au niveau postsecondaire pour les groupes sous-représentés;
- amélioration des résultats de l'alphabétisation au Manitoba;
- amélioration de la situation des nouveaux immigrants sur le marché du travail en mettant un accent particulier sur les programmes de transition.

Soutien à la planification stratégique

En 2008-2009, les activités ont notamment inclus le soutien offert aux cadres supérieurs pour les aspects suivants de la planification :

- coordination des processus gouvernementaux de planification et soutien aux processus relatifs aux ressources nécessaires, dans le cadre de la préparation des prévisions budgétaires;
- planification au niveau de la Direction;
- plan ministériel 2008-2011;
- stratégie de gestion des données;
- contribution du ministère à la stratégie de développement du marché du travail et au plan d'action 2008-2011 pour l'éducation et l'emploi des Autochtones;
- stratégie visant l'alphabétisation des adultes;
- stratégie d'éducation internationale;
- initiative interministérielle de développement de carrière.

Relations intergouvernementales

La Direction continue à servir de principal agent de liaison avec le CMEC.

- Elle appuie :
 - les nombreuses activités pancanadiennes et notamment celles qui portent sur les données en éducation, la capacité postsecondaire, le plan d'action pour l'alphabétisation, le plan d'action pour l'éducation des Autochtones et l'éducation internationale;
 - la participation du Canada à des conférences internationales sur l'éducation (la ministre, la sous-ministre et les cadres du ministère représentant le Canada à l'occasion de forums importants);
 - l'avancement de la capacité de recherche fondée sur les principes directeurs dans les provinces et les territoires.
- Le personnel de la Direction prépare les documents d'information nécessaires pour la participation de la ministre et de la sous-ministre aux réunions semestrielles du CMEC et du Comité consultatif des sous-ministres de l'éducation (CCSME).
- Le personnel de la Direction représente le Manitoba (apprentissage des adultes et enseignement postsecondaire) au sein du Comité de gestion stratégique du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation.

Analyse et recherche

En 2008-2009, les activités ont porté sur :

- Le discours du Trône et le discours du budget :
 - La direction a préparé des sommaires et des analyses des discours du Trône et du budget provinciaux et fédéraux, en soulignant les implications pour le ministère.
- Des travaux d'analyse à l'appui des initiatives du ministère :
Tout au long de l'année, la Direction a préparé un certain nombre de documents analytiques à l'appui de diverses initiatives et priorités ministérielles. En voici quelques exemples :
 - stratégie visant l'alphabétisation des adultes et consultation;
 - stratégie de développement du marché du travail;
 - programmes de transition axés sur le marché du travail à l'intention des immigrants;
 - réponse du Manitoba au ralentissement de l'activité économique;
 - éducation des Autochtones;
 - législation;
 - gestion des données;
 - initiative de développement de carrière.

Développement durable

L'un des membres du personnel de la Direction de la politique et de la planification représente le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation au sein du groupe de travail sur l'éducation en matière de développement durable, dirigé par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse.

1 (c) Politique et planification

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009 milliers de \$	Prévisions 2008-2009 ÉTP	milliers de \$	Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
Salaires et avantages sociaux	214	3,00	229	(15)	
Autres dépenses	70		70	0	
Total, poste secondaire	284	3,00	299	(15)	

Administration et finances

Le soutien administratif est fourni par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse dans les domaines des ressources humaines, des services financiers et administratifs, des systèmes et de la technologie ainsi que des initiatives touchant l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones.

1 (d) Administration et finances

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009 milliers de \$	Prévisions 2008-2009 ÉTP	milliers de \$	Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
Autres dépenses	750		750	0	
Total, poste secondaire	750	0,00	750	0	

Soutien aux collèges et aux universités

Conseil de l'enseignement postsecondaire

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire autorise les nouveaux programmes et accorde des ressources financières aux universités et aux collèges communautaires publics du Manitoba. Il assure également la coordination des programmes d'enseignement postsecondaire et l'élaboration de la politique au sein du système. Tous les détails relatifs aux activités du Conseil figurent dans son rapport annuel.

Comme l'indique la Loi, le mandat du Conseil de l'enseignement postsecondaire est le suivant : attribuer des ressources financières aux universités et collèges communautaires publics ainsi qu'aux collèges religieux privés de la province; planifier et coordonner le développement d'un système d'enseignement postsecondaire favorisant l'excellence et l'accessibilité; favoriser la coordination et l'intégration des services et des installations; favoriser la responsabilité financière.

En 2008-2009, le Conseil a versé 382,4 millions de dollars de subventions à l'Université du Manitoba, à l'Université de Winnipeg, à l'Université de Brandon, au Collège universitaire de Saint-Boniface et au Collège universitaire du Nord, dont 9,9 millions de dollars à titre de subventions en capital. De plus, il a accordé 5,2 millions de dollars de subventions à la Canadian Mennonite University, au Providence College and Seminary, au William and Catherine Booth College, et au Steinbach Bible College pour aider environ 1 700 étudiants (équivalent temps plein) admissibles.

En 2008-2009, le Conseil a également alloué 84,8 millions de dollars de subventions au Red River College, à l'Assiniboine Community College et à l'École technique et professionnelle, dont 1,8 million de dollars à titre de subventions en capital. De même, il a fourni 0,6 million de dollars au Winnipeg Technical College.

En plus des subventions de fonctionnement et des subventions en capital, le Conseil a alloué 0,5 million de dollars de son enveloppe budgétaire consacrée à la restructuration du système pour stimuler le changement et récompenser les projets innovateurs, et 0,4 million de dollars de son enveloppe consacrée aux programmes stratégiques pour financer de nouveaux programmes. Afin de financer les services de soutien aux programmes, il a affecté 8,5 millions de dollars au programme Accès en 2008-2009.

En 2008-2009, le Conseil de l'enseignement postsecondaire a publié les résultats de la première enquête provinciale en presque dix ans sur les diplômés des collèges et des universités. L'enquête a été menée auprès des diplômés de onze établissements d'enseignement postsecondaire entre six mois et un an après la fin de leurs études, et le taux global de participation a été de 52,4 %. L'étude visait à recueillir des données sur la transition entre l'école secondaire et les études postsecondaires, le succès des diplômés sur le marché du travail, la mobilité, les finances et le taux d'endettement ainsi que sur le degré de satisfaction par rapport aux programmes et aux établissements. Les résultats produisent un profil général des diplômés des universités par opposition aux diplômés des collèges, et ils montrent l'importance de l'emploi dans la vie des diplômés ainsi que la valeur durable d'une éducation postsecondaire par rapport aux que les étudiants eux-mêmes ou leurs familles doivent assumer. De tels résultats peuvent présenter un intérêt pour le gouvernement, les établissements, les nouveaux étudiants ou les futurs étudiants, d'autres autorités provinciales et le grand public.

Développement durable

L'un des membres du secrétariat du Conseil siège au groupe de travail sur l'éducation en matière de développement durable. En plus d'être représenté au sein du comité, le Conseil soutient les activités dans ce domaine en acheter du papier, des cartouches de toner et autres fournitures recyclées.

Dans la mesure du possible, le personnel imprime et photocopie en recto verso, envoie régulièrement du papier au recyclage et organise des réunions par téléconférence.

2 (a) Conseil de l'enseignement postsecondaire

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009 milliers de \$	Prévisions 2008-2009 ÉTP milliers de \$	Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
Salaires et avantages sociaux	893	13,00	885	8
Autres dépenses	703		424	1
Total, poste secondaire	1 596	13,00	1 309	287

1. Le dépassement des crédits est principalement dû aux coûts de l'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel payés par le Conseil de l'enseignement postsecondaire à partir du poste des Autres dépenses mais inscrits au budget de l'Initiative d'expansion des collèges (44-2E), aux coûts du contrat liés à l'examen des demandes de capitaux présentées par les universités et aux coûts de la commission d'examen des frais de scolarité.

2 (b) Subventions de fonctionnement aux universités

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009 milliers de \$	Prévisions 2008-2009 ÉTP milliers de \$	Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
Subventions de fonctionnement	361 923		360 668	1 255
Total, poste secondaire	361 923	0,00	360 668	1 255

2 (c) Fonds des initiatives stratégiques en éducation postsecondaire

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009 milliers de \$	Prévisions 2008-2009 ÉTP milliers de \$	Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
Subventions	1 075		1 075	0
Total, poste secondaire	1 075	0,00	1 075	0

2 (d) Subventions aux collègues

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009 milliers de \$	Prévisions 2008-2009 ÉTP milliers de \$	Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
Subventions de fonctionnement	73 871		73 622	249
Total, poste secondaire	73 871	0,00	73 622	249

Initiative d'expansion des collèges

L'Initiative d'expansion des collèges (IEC) appuie le développement des collèges communautaires du Manitoba en collaborant avec les quatre collèges publics et avec le Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Les investissements de l'IEC visent principalement les nouveaux programmes d'enseignement, bien que des projets d'infrastructure stratégique aient eu droit aussi à des contributions importantes. L'IEC présente les propositions d'expansion au Conseil de l'enseignement postsecondaire, au nom des collèges. Le Conseil détient le pouvoir d'autorisation en ce qui concerne le financement de toutes les activités d'expansion.

En 2008-2009, l'IEC a investi 3,0 millions de dollars supplémentaires dans le réseau des collèges. Cet investissement a eu pour résultat la création de nouveaux programmes et de programmes élargis qui répondent aux besoins du marché du travail. L'IEC établit l'orientation des nouveaux investissements en fonction des objectifs suivants : répondre aux besoins du marché du travail; prêter attention aux besoins des groupes sous-représentés; augmenter la participation des jeunes; améliorer les résultats des étudiants; encourager l'innovation au sein du système collégial; et favoriser les programmes en milieu de travail.

2 (e) Initiative d'expansion des collèges

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles	Prévisions		Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
	2008-2009 milliers de \$	ÉTP	milliers de \$		
Subventions	35 030		35 592	(562)	
Total, poste secondaire	35 030	0,00	35 592	(562)	

Programme Accès

Le programme Accès propose des possibilités de formation postsecondaire aux Manitobains et Manitobaines qui appartiennent à des groupes sous-représentés. Il facilite ainsi l'accès de ces personnes aux établissements publics de niveau postsecondaire et améliore leurs chances de réussir.

Dans le cadre de ses principales activités, le Conseil de l'enseignement postsecondaire assure la coordination et le soutien administratif du programme Accès et des services offerts par l'Université du Manitoba, l'Université de Brandon, l'Université de Winnipeg, le Red River College et le Collège universitaire du Nord. L'aide financière fournie à certains des étudiants inscrits à ces programmes est administrée par la Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba.

Le programme Accès a permis de verser une aide financière à cinq établissements postsecondaires pour des programmes spécialisés à l'intention de personnes qui se sont heurtées à des obstacles en voulant accéder à l'éducation postsecondaire. En novembre 2008, on comptait 895 inscriptions pour 2008-2009. Les membres de groupes sous-représentés bénéficiant des mesures facilitant l'accès sont notamment des Autochtones, des personnes handicapées, des chefs de famille monoparentale, des immigrants et des étudiants réfugiés.

2 (f) Programme Accès

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles	Prévisions		Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
	2008-2009 milliers de \$	ÉTP	2008-2009 milliers de \$		
Subventions	8 550		8 550	0	
Total, poste secondaire	8 550	0,00	8 550	0	

Aide à l'enseignement postsecondaire et à la formation professionnelle

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire accorde des subventions dans le cadre des Accords de formation interprovinciaux. Cette aide financière permet aux étudiants du Manitoba de suivre ailleurs une formation qui n'existe pas au Manitoba, en vue de professions à forte demande. Actuellement, les programmes financés sont notamment les suivants : médecine vétérinaire, à l'Université de la Saskatchewan, optométrie, à l'Université de Waterloo, et médecine nucléaire au Southern Alberta Institute of Technology.

2 (g) Aide à l'enseignement postsecondaire et à la formation professionnelle

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles	Prévisions		Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
	2008-2009 milliers de \$	ÉTP	2008-2009 milliers de \$		
Subventions	4 501		4 661	(160)	
Total, poste secondaire	4 501	0,00	4 661	(160)	

Centre Stevenson de formation technique en aéronautique

Le Centre Stevenson de formation technique en aéronautique offre des programmes de formation en aéronautique et en aérospatiale reconnus à l'échelle nationale, afin de répondre aux besoins du marché en matière de compétences professionnelles et de main-d'œuvre. Des fonctionnaires du ministère prêtent leur concours au Red River College pour gérer le fonctionnement du Centre et la prestation des cours.

2 (h) Centre Stevenson de formation technique en aéronautique

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles	Prévisions		Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
	2008-2009 milliers de \$	ÉTP	2008-2009 milliers de \$		
Salaires et avantages sociaux	1 339	20,50	1 588	(249)	
Moins : Somme récupérable du Red River College	(1 339)		(1 588)	249	
Total, poste secondaire	0	20,50	0	0	

Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba

La Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba a pour rôle, en administrant le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) et le Programme d'aide aux étudiants du Manitoba (PAEM), de fournir une aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire dont la situation financière nuit à la poursuite des études de leur choix.

La Direction tient compte des besoins des étudiants et son programme est conçu pour augmenter et non pas remplacer les ressources qui sont à leur disposition. On estime que le coût des études postsecondaires doit être assumé en premier lieu par les étudiants et leur famille immédiate. L'aide accordée est fondée sur une évaluation des besoins financiers qui établit une comparaison entre les frais d'études admissibles de l'étudiant et les ressources dont il dispose.

Adoptée en 2001, la *Loi sur l'aide aux étudiants* établit officiellement le programme de bourses d'études du Manitoba, exige un degré plus élevé de responsabilité en ce qui concerne le Programme d'aide aux étudiants et valorise les principes clés que sont l'accessibilité et le caractère abordable de l'éducation postsecondaire pour les étudiants du Manitoba.

Les étudiants peuvent obtenir des prêts allant jusqu'à 350 \$ par semaine en vertu d'une entente de partage des coûts conclue entre les gouvernements fédéral et provincial, dans une proportion de 60-40. Le montant maximal accordé en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) est de 210 \$ par semaine d'études, et le montant maximal accordé en vertu du programme de prêts étudiants du gouvernement du Manitoba (PEGM) est de 140 \$ par semaine d'études. Une seule évaluation des besoins financiers permet de déterminer les montants à accorder en vertu du PCPE et du PEGM. Les étudiants savent ainsi exactement quelle sera leur situation financière.

La Direction administre également les bourses d'études du millénaire (Canada) qui sont données aux étudiants manitobains de niveau postsecondaire au nom de la Fondation canadienne des bourses du millénaire (FCBM). En 1998, en réponse à l'endettement croissant des étudiants et au nombre de prêts impayés, le gouvernement fédéral a créé la FCBM. La part de ce fonds de 2,5 milliards de dollars qui revient au Manitoba est calculée en fonction de la population de la province et elle s'établit à 10,6 millions de dollars par année de programme, jusqu'à l'expiration du financement de la FCBM en 2008-2009. L'aide financière ainsi accordée est versée aux bénéficiaires du PAEM dont les besoins sont jugés les plus grands à l'issue de l'évaluation, qui ont terminé avec succès au moins une année d'études postsecondaires et qui suivent un programme de premier cycle au Canada. Pour l'année universitaire 2008-2009, environ 3 000 étudiants du Manitoba bénéficieront de ces bourses qui leur serviront à réduire les dettes qu'ils ont contractées pour leurs études.

Le Fonds de bourses du Manitoba a pour but de rendre les études postsecondaires plus abordables pour les étudiants du Manitoba. Les bourses aident tous les étudiants manitobains qui poursuivent des études au Canada, notamment ceux qui sont inscrits en première année et ceux qui sont inscrits à des programmes d'études supérieures, qui ne sont pas admissibles aux bourses de la FCBM. En 2008-2009, le Fonds était de 8,26 millions de dollars et environ 2 400 étudiants ont reçu des bourses dans ce contexte.

La Direction administre la Subvention canadienne d'accès pour étudiants de familles à faibles revenus, qui relève du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE). Cette subvention vise à payer jusqu'à 50 % des frais de scolarité (jusqu'à concurrence de 3 000 \$) des étudiants à charge d'une famille à faible revenu qui s'inscrivent pour la première fois en première année d'un programme d'études postsecondaires, et qui sont admissibles au Programme canadien de prêts aux étudiants.

La Direction administre aussi la Subvention canadienne d'accès pour étudiants ayant une incapacité permanente. Cette subvention peut atteindre jusqu'à 2 000 \$ par an et elle est offerte aux étudiants

ayant une incapacité permanente. Elle est accordée au début du programme et s'adresse aux étudiants dont l'incapacité permanente a été attestée et qui sont admissibles au Programme canadien de prêts aux étudiants pour des études à temps plein ou à temps partiel.

La Direction assure l'administration de programmes d'assistance spéciale, comme les bourses Accès et les bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne à l'intention des Autochtones. Elle administre aussi le programme de Subventions canadiennes pour études, grâce auquel : les étudiants ayant une incapacité permanente peuvent recevoir jusqu'à 8 000 \$ pour payer le matériel ou les services spéciaux qui leur sont nécessaires pour poursuivre leurs études; les femmes peuvent bénéficier d'un maximum de 3 000 \$ si elles sont inscrites à un programme non traditionnel de doctorat; et les étudiants à temps partiel dans le besoin peuvent recevoir jusqu'à 1 200 \$ s'ils ne peuvent étudier à temps plein. Une subvention fédérale permet en outre aux étudiants ayant des personnes à charge de percevoir jusqu'à 60 \$ par semaine d'études.

En 2008-2009, la Direction a continué d'accorder aux étudiants admissibles la Bourse du millénaire pour étudiants adultes, dont le financement est assuré par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et par la Province du Manitoba.

En 2008-2009, la Direction a continué d'offrir aux étudiants admissibles les Subventions des possibilités du millénaire du Manitoba, dont le financement est assuré par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Ces subventions comportent deux volets. Le premier volet s'adresse aux étudiants à la charge de familles à faibles revenus qui sont inscrits en première année et leur accorde une subvention correspondant à 50 % de leurs frais de scolarité (jusqu'à concurrence de 3 000 \$). Le deuxième volet s'adresse aux étudiants autochtones indépendants qui sont inscrits en première année et leur accorde une subvention correspondant à 100 % de leurs frais de scolarité (jusqu'à concurrence de 4 000 \$).

En 2008-2009, la Direction a mis sur pied le Fonds des perspectives d'avenir, en collaboration avec la Division Jeunesse Manitoba d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse. Le Fonds aide les organisations communautaires à but non lucratif et les écoles participantes à mettre en œuvre des programmes d'intervention précoce. Il vise à améliorer le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires ainsi qu'à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire et à encourager la poursuite d'études postsecondaires parmi les étudiants désavantagés, sous-représentés et à faibles revenus. En 2008-2009, cinq programmes ont bénéficié d'une aide financière : Career Trek, Community Schools Investigators Summer Learning Enrichment Program, A Bright Futures Program, Boys and Girls Clubs of Winnipeg Power Up, et Manitoba School Improvement Program Inc. En plus de l'aide financière accordée dans le cadre du Fonds des perspectives d'avenir, la Direction a continué d'assurer le financement de base du programme Career Trek.

Dans le cadre de l'Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba (IBEEM), la Direction accorde cinq millions de dollars de subventions en contrepartie des dons privés versés aux établissements publics d'enseignement postsecondaire pour les bourses d'études et d'entretien.

En 2008-2009, la Direction a continué d'accorder des bourses servant à financer les études de cycles supérieurs fondées sur la recherche pour aider à attirer et à retenir les meilleurs étudiants de la province et d'ailleurs. Ce financement permet aux étudiants de doctorat de recevoir 7 500 \$ par année, pour une période maximale de quatre ans (cette somme s'ajoute à la bourse d'études supérieures actuellement offerte par l'Université du Manitoba, qui s'élève à 16 000 \$ par an), et aux étudiants de maîtrise de recevoir 15 000 \$ par année, pour une période maximale de deux ans. En 2008-2009, 104 étudiants de maîtrise et 60 étudiants de doctorat ont bénéficié du programme.

La Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba est dans la deuxième année de la phase 3 du projet triennal de bourses d'études pour les Autochtones « Volez plus haut ». Ces bourses sont financées par l'IBEEM en partenariat avec le Conseil manitobain des entreprises (CME) et les gouvernements du Canada et du Manitoba. En vertu de ce projet, le CME peut recueillir jusqu'à 150 000 \$ par année en dons auprès de ses membres, et les gouvernements fédéral et provincial

versent un montant correspondant, ce qui fait 450 000 \$ en tout. Tous les surplus non distribués sont gardés dans un fonds de dotation. L'objet de ce partenariat est d'augmenter la participation des Autochtones à l'éducation postsecondaire et d'améliorer leurs possibilités d'emploi.

La Direction administre le volet Aide à l'éducation du Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine au nom du ministère de la Santé. Ce volet du programme prévoit une aide financière sous forme de subvention conditionnelle aux étudiants et aux résidents qui étudient la médecine au Manitoba ainsi qu'aux étudiants manitobains qui entreprennent des études de médecine en français à l'Université d'Ottawa. Les diplômés en médecine de l'Université du Manitoba qui entreprennent des études supérieures en médecine autorisées dans d'autres universités canadiennes et américaines sont également admissibles. Une fois leur formation terminée, les médecins qui ont participé au Programme s'engagent à travailler au Manitoba pendant une période d'un an pour chaque subvention qu'ils reçoivent, ou remboursent l'argent reçu avec les intérêts.

Des bourses de 15 à 25 000 \$ sont accordées aux étudiants en médecine de premier cycle, inscrits en troisième et quatrième années, et des bourses de 20 000 \$ sont offertes aux résidents en médecine, quelle que soit l'année du programme de médecine générale suivie. Les médecins généralistes qui suivent une année d'études supplémentaire en médecine d'urgence ou en anesthésie sont admissibles à une bourse supplémentaire de 20 000 \$. L'initiative d'aide à l'établissement de médecins dans les régions éloignées du Nord s'adresse aux résidents en deuxième année de médecine générale. Les bourses s'élèvent à 50 000 \$ et obligent les bénéficiaires à travailler dans ces régions pendant deux ans. Les résidents qui suivent d'autres programmes de spécialisation autorisés sont admissibles à une bourse de 20 000 \$ pour chacune des deux années. En 2008-2009, 185 étudiants ont reçu des subventions conditionnelles d'une valeur totale de 3,5 millions de dollars.

Le programme d'aide financière aux étudiants autochtones en médecine accorde 7 000 \$ pour chaque année d'études du premier cycle. Pour pouvoir bénéficier de la subvention la deuxième, la troisième ou la quatrième année, il faut utiliser celle qui est versée la première année. Pour chaque subvention, l'engagement au retour de travail est de six mois. Les intérêts ne s'accumulent pas jusqu'à la fin des études. En 2008-2009, cinq étudiants ont reçu un total de 35 000 \$ en subventions conditionnelles.

La Direction de l'aide aux étudiants, en collaboration avec la division Jeunesse du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, administre le programme de bourse Transition jeunesse : du travail aux études postsecondaires. En 2008-2009, six étudiants ont ainsi acquis une expérience de travail et obtenu une bourse de 3 000 \$ pour poursuivre leurs études postsecondaires.

L'agrément accordé à certains établissements donne la possibilité aux étudiants qui y sont inscrits de présenter des demandes de prêts étudiants auprès du gouvernement. En janvier 2002, la Direction a entrepris la mise en œuvre de la politique d'agrément approuvée par le Cabinet. En automne 2004, les gouvernements des provinces et des territoires, ainsi que le gouvernement fédéral, ont lancé le Cadre d'agrément des politiques pancanadien. Cette stratégie nationale vise à mieux protéger l'étudiant consommateur, à améliorer les taux de remboursement des prêts étudiants et à aider les étudiants à faire des choix éclairés en matière d'études postsecondaires. Comme les prêts étudiants se font avec l'argent des contribuables, les établissements sont dorénavant tenus responsables de l'administration de ces fonds et doivent faciliter l'amélioration du taux de réussite de leurs étudiants, en examinant les taux d'obtention de diplômes et d'emplois. Afin d'inciter à l'observation administrative de la stratégie nationale en 2008-2009, la Direction a signé des protocoles d'entente avec tous les établissements d'enseignement désignés du Manitoba. Elle a procédé à des vérifications de conformité (vérifications administratives) auprès de onze établissements signataires d'un tel protocole. En octobre 2008, elle a tenu un forum afin d'aider les établissements agréés à se familiariser avec les pratiques exemplaires liées à l'administration des prêts étudiants. Le 31 mars 2009, le Manitoba était responsable de

58 établissements agréés dans la province et avait agréé plus de 800 autres établissements partout dans le monde.

La Direction possède un site Web interactif qui permet aux étudiants de faire des demandes en ligne 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Le système interactif MaDemande (Ma demande d'aide aux étudiants en ligne) fait appel à la technologie de pointe pour déterminer l'information nécessaire et aider les étudiants à remplir leur demande en ligne. Quelques minutes après avoir rempli cette demande, les étudiants reçoivent une estimation de l'aide financière qui peut leur être attribuée. Ils reçoivent également un avis officiel leur indiquant le montant approximatif de l'aide financière qu'ils recevront en vertu du PCPE et du PEGM. En 2008-2009, environ 90 % des demandes ont été faites au moyen d'Internet. MaDemande contribue aux activités de développement durable de la Direction en diminuant le nombre de documents imprimés. Les étudiants peuvent déterminer le solde de leur compte du Programme de prêts étudiants, savoir s'il reste des données à communiquer avant le traitement de leur demande et mettre leur dossier à jour.

Pour l'année de programme 2008-2009, la Direction a traité 11 322 demandes de prêts en vertu du PCPE et du PEGM, et 197 demandes de Prêts canadiens aux étudiants pour des études à temps partiel. Environ 46 000 demandes de renseignements et d'aide ont été réglées au téléphone. De plus, des services ont été fournis en personne à 19 500 demandeurs ou demandeurs en puissance. Le comité d'appel a examiné 385 appels.

Les conseillers d'orientation de la Direction rencontrent individuellement les étudiants à risque, notamment ceux qui ont de grands besoins financiers et autres besoins particuliers. Ils font ainsi mieux connaître le programme, contribuent à réduire le nombre de prêts non remboursés et assurent la liaison avec les établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba. En outre, l'agent de liaison autochtone entretient des liens avec la communauté autochtone, notamment avec les responsables du programme Accès, dans les universités et les collèges participants, sur les questions de politique touchant l'accès des Autochtones aux études postsecondaires à un prix abordable.

La Section des prêts étudiants assure la gestion du portefeuille de prêts étudiants du Manitoba, qui comprend le versement et la collecte de prêts à financement direct. La Direction de l'aide aux étudiants a signé un contrat avec le Credit Union Central of Manitoba (CUCM) prévoyant l'utilisation de son système d'administration des prêts afin de faciliter le consentement et la collecte de prêts. La Section des prêts étudiants assure aussi l'administration de programmes efficaces de gestion des dettes (p. ex. programmes d'allègement d'intérêts, de réduction des dettes et de révision des modalités), qui aident les emprunteurs qui ont de la difficulté à respecter leurs obligations de remboursement tout en limitant les risques généraux pour le gouvernement et les défauts de paiement de prêts. La Direction continue de gérer les prêts étudiants du gouvernement du Manitoba consentis avant août 2001 et d'administrer notamment la bonification d'intérêt, la provision pour pertes et le paiement des primes de risque.

Développement durable

La Direction appuie le développement durable en achetant du papier, des cartouches de toner et autres fournitures recyclées. Les photocopies recto verso sont également encouragées. En outre, la Direction incite les étudiants à s'inscrire en ligne en utilisant MaDemande, permettant ainsi de réduire la consommation de papier. Elle a aussi créé un site Web interne pour son bulletin d'information (WaDaYaSAO).

Section de l'administration des établissements d'enseignement professionnel privés

La Section de l'administration des établissements d'enseignement professionnel privés administre la *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés* et le règlement du Manitoba

n° 237/02, pris en application de cette loi. Elle établit aussi l'orientation générale que les responsables de ces établissements doivent suivre pour se conformer à la Loi et au règlement.

En 2008-2009, quatre nouveaux établissements privés d'enseignement professionnel ont été inscrits et trois établissements existants ont changé de propriétaire. Aucun établissement n'a fermé ses portes, volontairement ou sous la contrainte. Au 31 mars 2009, le Manitoba comptait donc au total 46 établissements d'enseignement professionnel privés inscrits, dont 29 proposaient des programmes admissibles au PCPE et au PEGM.

En 2008, 2 621 personnes étaient inscrites dans les établissements d'enseignement professionnel privés. Le Fonds d'aide à la formation, qui est un fonds commun pouvant aider les étudiants à achever leur formation si un établissement ferme ses portes, disposait à la fin de l'année civile d'environ 1 000 000 \$ placé en fiducie.

3 (a-b) Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles	Prévisions		Écart positif (néгатif) milliers de \$	Note expl. n°
	2008-2009 milliers de \$	ÉTP	2008-2009 milliers de \$		
Salaires et avantages sociaux	3 680	66,25	3 732	(52)	
Autres dépenses	1 339		1 244	95	
Total, poste secondaire	5 019	66,25	4 976	43	

3 (c) Bourses et fonds

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles	Prévisions		Écart positif (néгатif) milliers de \$	Note expl. n°
	2008-2009 milliers de \$	ÉTP	2008-2009 milliers de \$		
1) Fonds de bourses du Manitoba	8 260		8 260	0	
2) Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba	5 000		5 000	0	
3) Fonds canadien des bourses d'études du millénaire	11 433		12 786	(1 353)	1
4) Subventions canadiennes pour études	2 180		3 000	(820)	2
5) Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine	3 616		3 496	120	
6) Bourses d'études supérieures du Manitoba	2 000		2 000	0	
7) Fonds des perspectives d'avenir	813		1 000	(187)	3
8) Prêts et bourses	2 583		3 238	(655)	4
Total, poste secondaire	35 885	0,00	38 780	(2 895)	

1. La sous-utilisation des crédits est due au nombre moins élevé que prévu de demandes de bourses pour étudiants adultes et de demandes de subventions des possibilités du millénaire du Manitoba.
2. La sous-utilisation des crédits est due principalement à une diminution du nombre de demandes d'aide reçues pour l'année de programme en cours.
3. La sous-utilisation des crédits est principalement due à un nombre moins élevé que prévu de demandes dans le cadre du Fonds des perspectives d'avenir. Elle reflète également l'affectation des salaires au poste du Fonds des perspectives d'avenir (44-3C-7), mais leur paiement à partir du poste des Salaires et avantages sociaux (44-3a).
4. La sous-utilisation des crédits est principalement due à une diminution du nombre de demandes d'aide reçues pour l'année de programme en cours pour les bourses Accès et les bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne, ceci étant partiellement compensé par l'introduction de la subvention aux étudiants autochtones en médecine.

3 (d) Subventions pour frais de scolarité

3 (e) Administration du portefeuille de prêts

3 (f) Moins : somme récupérable de Santé Manitoba

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009 milliers de \$	Prévisions 2008-2009 ÉTP milliers de \$	Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
Subventions pour frais de scolarité	12 976		13 274 (298)	
Administration du portefeuille de prêts	2 063		3 756 (1 693)	1
Moins : somme récupérable de Santé Manitoba	(3 616)		(3 496) (120)	
Total, poste secondaire	11 423	0,00	13 534 (2 111)	

1. La sous-utilisation des crédits est due aux coûts moins élevés que prévu de la provision pour pertes, à une diminution de la bonification d'intérêts en raison de la réduction de 5,25 % à 2,25 % du taux d'intérêt débiteur moyen, à une diminution des coûts de l'allègement d'intérêts et de la réduction des dettes en raison d'un marché du travail favorable pour les étudiants, à une réduction des intérêts payés sur les réclamations, et à une diminution des coûts des primes de risque en raison d'un nombre moins élevé d'emprunts souscrits auprès de la Banque royale et devant être remboursés.

Apprentissage et alphabétisation des adultes

La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes (AAA) a pour rôle de donner aux Manitobaines et aux Manitobains les moyens d'acquérir la capacité de comprendre et d'utiliser l'information (lecture, écriture, calcul) dans leur vie quotidienne au travail, à la maison et dans la collectivité, et d'obtenir le niveau d'études secondaires leur permettant de poursuivre des études ou de bénéficier de meilleurs débouchés professionnels.

Il s'agit notamment de faire en sorte que l'on puisse répondre avec plus de souplesse et d'efficacité aux besoins des adultes ayant interrompu leurs études, dans toute la province. Les programmes mis sur pied pour atteindre ces objectifs se répartissent en trois volets : les centres d'apprentissage pour adultes (CAA), les programmes communautaires d'alphabétisation des adultes (PCAA) et les tests d'évaluation en éducation générale (GED). Des efforts sont déployés en vue d'améliorer les programmes d'études et d'assurer une plus grande cohérence entre les CAA et les PCAA d'une part, et entre les CAA et l'enseignement postsecondaire d'autre part. Les spécialistes de la Direction offrent des services dans l'ensemble de la province.

Stratégie visant l'alphabétisation des adultes

Le 1^{er} janvier 2009, la *Loi sur l'alphabétisation des adultes* est entrée en vigueur. Première du genre au Canada, elle exige que le gouvernement élabore une stratégie visant l'alphabétisation des adultes et officialise le Programme d'alphabétisation des adultes du Manitoba (PAAM) comme élément de la stratégie.

Des consultations publiques sur l'alphabétisation des adultes au Manitoba se sont déroulées entre avril et août 2008, et 200 personnes représentant plus de 100 organisations y ont participé. Le rapport de ces consultations intitulé *Ce que nous avons entendu* a été publié en décembre 2008. Il présente une synthèse des réponses des participants.

La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes dirige l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie, en collaboration avec d'autres ministères et organismes du gouvernement, avec des intervenants en alphabétisation, des organisations d'immigrants, des organisations et des communautés autochtones ainsi qu'avec d'autres organisations non gouvernementales. La stratégie contribuera aux objectifs généraux suivants : fournir aux Manitobains et aux Manitobaines les capacités de lecture et d'écriture leur permettant d'atteindre leurs objectifs économiques, éducatifs et personnels; créer et garder une main-d'œuvre qualifiée et adaptable; augmenter la participation communautaire; améliorer la santé et le bien-être social.

Programmes d'alphabétisation des adultes

En 2008-2009, la Direction a versé des subventions à 39 organisations pour leurs programmes d'alphabétisation des adultes et d'alphabétisation familiale, dont 29 organismes voués principalement à l'alphabétisation et dix centres offrant des programmes d'alphabétisation pour adultes et servant en même temps de centres d'apprentissage pour adultes.

Les statistiques semestrielles de 2008-2009 recueillies en février 2009 indiquaient qu'environ 2 126 personnes avaient participé à des programmes communautaires d'alphabétisation. Selon les rapports semestriels :

- 38 % des participants étaient des hommes et 54 % des femmes;
- 23 % avaient entre 18 et 25 ans; 44 % entre 26 et 40 ans; 22 % entre 41 et 55 ans; 8 % avaient plus de 55 ans et 0,5 % avaient moins de 18 ans;
- 33 % se sont déclarés Autochtones;
- l'anglais était la deuxième langue de 21 % des participants (leur première langue étant l'allemand, le français, une langue autochtone ou une autre langue);
- 40,6 % de l'ensemble des participants avaient un emploi quand ils ont suivi leur programme.

Pour l'exercice 2008-2009, les statistiques de fin d'année ne seront communiquées qu'à l'automne 2009 (étant donné que l'année de programme se termine le 30 juin 2009). Cependant, les statistiques de fin d'année de l'exercice 2007-2008 révèlent que les apprenants ont atteint leurs objectifs. En 2007-2008, 2 776 adultes ont participé à un programme d'alphabétisation. Quarante-deux pour cent (42 %) des participants avaient un emploi quand ils ont suivi leur programme, ce qui leur a permis d'améliorer les capacités de base nécessaires pour leur emploi. De plus, 9 % ont déclaré avoir trouvé un emploi, 25 % ont amélioré leur niveau de lecture et d'écriture, et 17 % ont choisi de poursuivre leur formation.

Centres d'apprentissage pour adultes

La *Loi sur les Centres d'apprentissage pour adultes* prévoit un processus d'enregistrement et de régie pour les centres d'apprentissage pour adultes (CAA) et établit leur cadre de responsabilité pédagogique et financière.

Pendant l'année 2008-2009 du programme, 46 CAA étaient enregistrés et 43 ont reçu une aide de la Direction. Trois CAA, soit le Peguis Adult Learning Centre, le Waywayseecappo Learning Centre et le centre de la Première Nation Canupawakpa, étaient enregistrés et ont été financés par d'autres sources.

Une aide financière a aussi été accordée aux établissements suivants :

- Institut Louis-Riel, pour son fonctionnement de base;
- Employment Solutions for Immigrant Youth, pour un programme visant à aider les jeunes immigrants adultes à trouver du travail et à poursuivre leurs études au Manitoba;
- Literacy Partners of Manitoba, pour assurer son service d'aide téléphonique (1-800-LEARN) destiné à relier les apprenants adultes aux programmes d'alphabétisation pour adultes et aux centres d'apprentissage pour adultes, et à leur proposer d'autres possibilités de formation.

Pour 2007-2008, les statistiques de fin d'année scolaire indiquent que 7 929 apprenants ont terminé 10 792 cours donnant droit à des crédits dans les CAA. Onze cent soixante-quatorze (1 174) apprenants des CAA ont obtenu leur diplôme d'études secondaires pour étudiant adulte, dont 423 qui se sont déclarés Autochtones. Les statistiques provisoires de 2008-2009 indiquent que 6 533 apprenants étaient inscrits à environ 15 964 cours donnés dans les CAA. Le 2 février 2009, 4 452 cours avaient été terminés en vue de l'obtention de crédits. Les statistiques définitives de 2008-2009 seront publiées à l'automne 2009.

La reconnaissance des acquis est un service important qui est offert aux apprenants dans les CAA. Tout au long de l'année, le coordonnateur de la Direction dans ce domaine a organisé des ateliers de perfectionnement à l'intention d'éducateurs pour adultes des CAA. Dans la majorité des programmes des CAA, un membre du personnel au moins a suivi cette formation.

Les CAA ont établi des services de consultation et d'évaluation dans le domaine de la reconnaissance des acquis en vue d'aider les apprenants adultes à obtenir des crédits menant à un diplôme d'études secondaires pour étudiant adulte pour leurs études officielles et leur apprentissage extra-scolaire. Du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, les CAA ont accordé environ 624 crédits complets et partiels dans le cadre de la reconnaissance des acquis. Ainsi, 343 apprenants ont obtenu un diplôme d'études secondaires pour étudiant adulte plus rapidement grâce à ces crédits.

La Direction est également chargée d'agrèer les cours utilisés par les CAA en vue de la double reconnaissance des crédits.

Tests d'évaluation en éducation générale (GED)

La Direction administre les tests d'évaluation en éducation générale (GED). Les activités s'y rapportant relèvent du bureau de la Direction situé à Brandon. Entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009, 57 séances de tests ont été offertes dans 12 centres. Sur les 334 personnes s'étant présentées, 189 ont obtenu leur diplôme en éducation générale (GED).

Activités de soutien

Le personnel de la Direction offre des ateliers de perfectionnement professionnel et des occasions de réseautage aux éducateurs des CAA et des programmes communautaires ainsi qu'à d'autres intervenants en éducation des adultes, et il participe à l'élaboration et à l'acquisition du matériel didactique destiné aux apprenants adultes.

Afin d'appuyer l'alphabétisation familiale, la Direction continue de siéger au comité de direction du Literacy for Life Fund (LLF), une initiative de la Winnipeg Foundation, en partenariat avec la Bibliothèque publique de Winnipeg et l'organisme Literacy Partners of Manitoba.

La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes continue de collaborer avec la Direction de la formation linguistique des adultes de Travail et Immigration Manitoba en ce qui concerne :

- l'établissement de processus de coordination et d'aiguillage entre le programme d'anglais, langue additionnelle (ALA) et les programmes d'apprentissage et d'alphabétisation des CAA;
- les formes de soutien appropriées pour les adultes qui apprennent l'anglais autrement que dans le cadre d'une formation en ALA.

La Direction est membre du comité des compétences fondamentales et participe, avec Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce Manitoba, à la mise en œuvre d'un cadre de compétences fondamentales pour le Manitoba.

La Direction prend part également à des activités visant à sensibiliser la population aux questions d'alphabétisation et d'apprentissage pour adultes, et à promouvoir l'éducation des adultes. Elle fait partie de l'équipe chargée de la mise en œuvre de la Stratégie de développement du Nord. Le poste de conseiller de programmes/coordonnateur de l'alphabétisation des adultes dans le Nord renforce les activités d'apprentissage et d'alphabétisation dans cette partie de la province.

Le personnel de la Direction a aidé le bureau du premier ministre à faire des appels de mise en candidature pour le Prix d'alphabétisation du Conseil de la Fédération (CDF) (Manitoba) et le bureau du lieutenant-gouverneur à décerner la médaille du lieutenant-gouverneur pour services rendus en alphabétisation. La Direction a aussi prêté main-forte aux organismes communautaires, aux programmes d'alphabétisation, aux CAA, à l'Adult Secondary Education Council (ASEC) et à l'organisme Literacy Partners of Manitoba pour sensibiliser la population au moyen de projets comme la Journée internationale de l'alphabétisation, le mois de l'alphabétisation des adultes, la ligne 1-800-LEARN et la Journée de l'alphabétisation familiale.

Développement durable

La Direction s'efforce d'utiliser le moins de papier possible en n'achetant que du papier recyclé, en recyclant tous les documents non confidentiels, en recourant davantage à la gestion électronique des données et des fichiers, ce qui comprend l'établissement et la mise à jour du site Web de la Direction, et en invitant le personnel à éviter d'imprimer les documents. L'objectif de la Direction est de tenir compte continuellement des principes et des lignes directrices qui régissent le développement durable dans ses activités quotidiennes, de façon à ce qu'ils fassent partie intégrante de ses activités.

4 Apprentissage et alphabétisation des adultes

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009 milliers de \$	Prévisions 2008-2009 ÉTP milliers de \$	Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
Salaires et avantages sociaux	936	11,00	865	71
Autres dépenses	386		402	(16)
Centres d'apprentissage pour adultes	15 584		15 563	21
Alphabétisation des adultes	2 506		2 510	(4)
Total, poste secondaire	19 412	11,00	19 340	72

Subventions en capital

Les subventions en capital constituent une contribution aux dépenses en capital des universités et des collèges communautaires. Le rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire fournit des renseignements supplémentaires sur ces subventions.

5 (a-b) Subventions en capital

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009 milliers de \$	Prévisions 2008-2009 ÉTP	milliers de \$	Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
Universités	9 754		9 754	0	
Collèges	3 317		3 317	0	
Total, poste secondaire	13 071	0,00	13 071	0	

Coûts liés aux immobilisations

Ce poste principal tient compte des coûts relatifs aux biens en immobilisation.

6 (a) Service de bureautique

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles	Prévisions		Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
	2008-2009 milliers de \$	ÉTP	2008-2009 milliers de \$		
Amortissement - Transition	0		19	(19)	1
Permis d'utilisation générale de logiciels	8		8	0	
Total, poste secondaire	8	0,00	27	(19)	

1. La sous-utilisation des crédits reflète la radiation du solde des éléments d'actif en bureautique.

6 (b) Amortissement

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles	Prévisions		Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
	2008-2009 milliers de \$	ÉTP	2008-2009 milliers de \$		
Amortissement	131		172	(41)	
Total, poste secondaire	131	0,00	172	(41)	

6 (c) Frais d'intérêts

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles	Prévisions		Écart positif (négatif) milliers de \$	Note expl. n°
	2008-2009 milliers de \$	ÉTP	2008-2009 milliers de \$		
Frais d'intérêts	57		99	(42)	1
Total, poste secondaire	57	0,00	99	(42)	

1. La sous-utilisation des crédits est due principalement au début retardé de projets d'immobilisations et à la radiation du solde des éléments d'actif en bureautique.

PARTIE B – INVESTISSEMENTS EN CAPITAL

Investissements en capital

En 1999-2000, la Province a mis en place de nouvelles conventions comptables pour les immobilisations matérielles. Ces conventions sont fondées sur des normes établies par l'Institut canadien des comptables agréés. Selon ces normes, les dépenses en immobilisations matérielles doivent être amorties sur toute la durée de vie utile de celles-ci. Ce type d'amortissement permet d'affecter les coûts des immobilisations aux périodes de service fournies et l'amortissement est ainsi inscrit comme dépense dans l'état des résultats.

Les immobilisations matérielles sont celles dont la durée de vie utile dépasse une année et qui sont acquises, construites ou élaborées et conservées à des fins d'utilisation, et non de revente. Les immobilisations matérielles dont la valeur est inférieure à la limite de capitalisation approuvée doivent être inscrites comme dépenses pendant l'année d'acquisition.

Enseignement postsecondaire et alphabétisation

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2008-2009 milliers de \$	Prévisions 2008-2009 ÉTP milliers de \$	Écart positif (néгатif) milliers de \$	Expl. no
Investissements en capital	387	600	(213)	1
Total, poste secondaire	387	0,00	600	(213)

1. La sous-utilisation des crédits concerne le système d'information du Programme d'aide aux étudiants du Manitoba et elle est due principalement au retard des travaux prévus pour divers éléments du projet.

Renseignements financiers

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba

État de rapprochement (en milliers de dollars)

DÉTAILS	PRÉVISIONS 2008-2009
Budget des dépenses 2008-2009	572 335 \$
Affectation de fonds provenant des sources suivantes :	
- Crédits d'autorisation :	
• Subventions de fonctionnement aux universités	4 507 \$
• Programme Accès	97 \$
• Aide d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	200 \$
Budget des dépenses 2008-2009	577 139 \$

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Prévisions 2008-2009	Poste	Dépenses réelles 2008-2009	Dépenses réelles 2007-2008	Écart positif (négatif)	Note explicative
Enseignement postsecondaire et Alphabétisation (44)					
45	44-1 Administration et finances	45	42	3	
456	(a) Traitement de la ministre	439	434	5	
113	(b) Soutien à la haute direction	114	90	24	
	- Salaires et avantages sociaux				
229	- Autres dépenses	214	151	63	
70	(c) Politique et planification	70	49	21	
	- Salaires et avantages sociaux				
	- Autres dépenses				
750	(d) Administration et finances	750	750	0	
1 663	Total 44-1	1 632	1 516	116	

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Prévisions 2008-2009	Poste	Dépenses réelles 2008-2009	Dépenses réelles 2007-2008	Écart positif (négatif)	Note explicative
	44-2 Soutien aux collèges et aux universités				
885	(a) Conseil de l'enseignement postsecondaire	893	930	(37)	
424	- Salaires et avantages sociaux	703	426	277	
360 668	- Autres dépenses	361 923	331 485	30 438	1
1 075	(b) Subventions de fonctionnement aux universités	1 075	1 840	(765)	2
73 622	(c) Fonds des initiatives stratégiques en éducation postsecondaire	73 871	69 402	4 469	3
35 592	(d) Subventions aux collèges	35 030	44 317	(9 287)	4
8 550	(e) Initiative d'expansion des collèges	8 550	7 753	797	5
4 661	(f) Programmes Accès	4 501	3 881	620	6
1 588	(g) Aide à l'enseignement postsecondaire et à la formation professionnelle	1 339	1 347	(8)	
(1 588)	(h) Centre Stevenson de formation technique en aéronautique	(1 339)	(1 347)	8	
	- Salaires et avantages sociaux				
	- Moins : somme récupérable du Red River College				
485 477	Total 44-2	486 546	460 034	26 512	

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Prévisions 2008-2009	Poste	Dépenses réelles 2008-2009	Dépenses réelles 2007-2008	Écart positif (négatif)	Note explicative
44-3	Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba				
3 732	(a) Salaires et avantages sociaux	3 680	3 852	(172)	
1 244	(b) Autres dépenses	1 339	1 767	(428)	7
8 260	(c) Bourses et fonds	8 260	8 260	0	
	- Fonds de bourses du Manitoba				
	- Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba	5 000	5 000	0	
12 786	- Fonds canadien des bourses d'études du millénaire	11 433	11 600	(167)	
3 000	- Subventions canadiennes pour études	2 180	2 209	(29)	
	- Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine	3 616	3 045	571	
3 496		2 000	2 000	0	
2 000	- Bourses d'études supérieures du Manitoba	813	0	813	
1 000	- Fonds des perspectives d'avenir	2 583	2 568	15	
3 238	- Prêts et bourses	12 976	12 919	57	
13 274	(d) Subventions pour frais de scolarité	2 063	3 999	(1 936)	8
3 756	(e) Administration du portefeuille de prêts	(3 616)	(3 045)	(571)	9
(3 496)	(f) Moins : Somme récupérable de Santé Manitoba				
57 290	Total 44-3	52 327	54 174	(1 847)	

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Prévisions 2008-2009	Poste	Dépenses réelles 2008-2009	Dépenses réelles 2007-2008	Écart positif (négatif)	Note explicative
	44-4				
	Apprentissage et alphabétisation des adultes				
865	(a) Salaires et avantages sociaux	936	970	(34)	
402	(b) Autres dépenses	386	390	(4)	
15 563	(c) Centres d'apprentissage pour adultes	15 584	14 778	806	
2 510	(d) Alphabétisation des adultes	2 506	2 062	444	10
19 340	Total 44-4	19 412	18 200	1 212	

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Prévisions 2008-2009	Poste	Dépenses réelles 2008-2009	Dépenses réelles 2007-2008	Écart positif (négatif)	Note explicative
	44-5 Subventions en capital				
9 754	(a) Universités	9 754	24 215	(14 461)	11
3 317	(b) Collèges	3 317	1 817	1 500	12
13 071	Total 44-5	13 071	26 032	(12 961)	

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Prévisions 2008-2009	Poste	Dépenses réelles 2008-2009	Dépenses réelles 2007-2008	Écart positif (négatif)	Note explicative
44-6	Coûts liés aux immobilisations				
(a)	Service de bureautique				
19	- Amortissement - Transition	0	19	(19)	13
8	- Permis d'utilisation générale de logiciels	8	8	0	
172	(b) Amortissement	131	190	(59)	
99	(c) Frais d'intérêts	57	90	(33)	
298	Total 44-6	196	307	(111)	
577 139	Total - Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba	573 184	560 263	12 921	

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Notes explicatives

1. L'augmentation reflète principalement l'augmentation du financement 2008-2009 approuvé pour les universités.
2. La diminution reflète le financement plus important des nouveaux programmes en 2007-2008 qu'en 2008-2009, et le financement en 2007-2008 destiné aux personnes handicapées qui n'a pas été prévu en 2008-2009.
3. L'augmentation reflète principalement l'augmentation du financement 2008-2009 approuvé pour les collèges.
4. La diminution reflète principalement le redressement comptable effectué en 2007-2008 en raison de la conversion en subventions des prêts en cours pour le centre de formation du Red River College dans le domaine de la machinerie lourde et pour le matériel des programmes d'arts culinaires à l'Assiniboine Community College, cette diminution étant partiellement compensée par le financement en 2008-2009 de l'expansion de programmes de sciences infirmières (Peguis et Fisher River), et par l'augmentation approuvée du financement de l'expansion des collèges.
5. L'augmentation reflète principalement le financement de base 2008-2009 approuvé pour le Programme Accès, le financement de l'expansion du programme de sciences infirmières de l'Université du Manitoba, les coûts du programme de travail social au centre-ville du Winnipeg Education Centre (WEC) et du programme communautaire d'éducation des enseignants autochtones (CATEP).
6. L'augmentation reflète les coûts supplémentaires en 2008-2009 de l'entente interprovinciale de formation en médecine vétérinaire, les coûts de deux placements supplémentaires la troisième année et d'un placement supplémentaire la quatrième année, dans le cadre du plan d'expansion de quatre ans. L'augmentation reflète aussi le financement 2008-2009 des programmes de formation en médecine nucléaire et l'augmentation des coûts des programmes de formation en optométrie.
7. La diminution résulte principalement de la réduction en 2007-2008 de la valeur des éléments d'actif liés au Projet d'amélioration des systèmes, cette diminution étant partiellement compensée par les coûts en 2008-2009 liés à l'enquête sur les diplômés du Manitoba.
8. L'écart résulte principalement de la diminution des dépenses en 2008-2009 liées à la provision pour pertes en raison d'une baisse des soldes de prêts nets, à la bonification d'intérêts en raison d'une diminution de 3 % du taux d'intérêt débiteur moyen, à l'intérêt sur les prêts en raison de la baisse des taux d'intérêt bancaires, aux coûts de l'allègement des intérêts et de la réduction des dettes en raison d'un marché du travail favorable aux étudiants.
9. L'écart reflète l'augmentation des recouvrements en provenance du ministère de la Santé, en raison d'une augmentation du nombre de subventions conditionnelles accordées en 2008-2009.
10. L'augmentation reflète principalement l'accroissement du financement des programmes d'alphabétisation des adultes et des subventions accordées aux programmes d'alphabétisation pour les nouvelles technologies et le matériel.

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent (en milliers de dollars)

11. La diminution résulte du financement non renouvelable en 2007-2008 de la modernisation des laboratoires de science, du renforcement de la sécurité et de l'agrandissement des installations existantes afin d'appuyer l'expansion des programmes de formation aux métiers. Elle reflète aussi le redressement comptable effectué en 2007-2008 pour compenser le prêt en cours consenti à l'Université de Winnipeg pour son complexe scientifique et qui a été converti en subvention, ainsi qu'une réduction de projets d'immobilisations mineurs en 2008-2009.
12. L'augmentation résulte du financement non renouvelable en 2008-2009 de l'expansion des programmes de sciences infirmières au Red River College.
13. La diminution est liée à la radiation du solde des éléments d'actif en bureautique, en 2008-2009.

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba

Sommaire des recettes par source

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Recettes réelles 2007-2008	Recettes réelles 2008-2009	Écart positif (négatif)	Source	Recettes réelles 2008-2009	Recettes prévues 2008-2009	Écart positif (négatif)	Expl. no
IMPÔTS							
0	0	0	Total	0	0	0	0
AUTRES RECETTES							
55	64	9	Paiement de service	64	62	2	2
1 417	1 154	(263)	Divers	1 154	1 390	(236)	1
1 472	1 218	(254)	Total	1 218	1 452	(234)	
GOUVERNEMENT DU CANADA							
11 765	11 598	(167)	Fonds canadien des bourses du millénaire	11 598	12 916	(1 318)	2
1 435	725	(710)	Paiement de service, loi féd. sur les prêts aux étudiants	725	560	165	3
2 209	2 180	(29)	Subventions canadiennes pour études	2 180	3 000	(820)	4
15 409	14 503	(906)	Total	14 503	16 476	(1 973)	
16 881	15 721	(1 160)	Total – Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	15 721	17 928	(2 207)	

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Sommaire des recettes par source

pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Notes explicatives

1. **Divers** :

263 \$ de moins par rapport aux recettes réelles de 2007-2008
236 \$ de moins par rapport aux prévisions de 2008-2009

L'écart est principalement dû à une diminution des intérêts créditeurs sur les prêts étudiants du Manitoba de catégorie B en 2008-2009 à la suite d'une réduction des taux d'intérêt.

L'écart est principalement dû à une diminution des intérêts créditeurs sur les prêts étudiants du Manitoba de catégorie B à la suite d'une réduction des taux d'intérêt applicables.

2. **Fonds canadien des bourses du millénaire** :

1 318 \$ de moins par rapport aux prévisions de 2008-2009

La diminution est liée au nombre moins élevé que prévu de demandes d'aide financière.

3. **Paiement de service, loi fédérale sur les prêts aux étudiants** :

710 \$ de moins par rapport aux recettes réelles de 2007-2008
165 \$ de plus par rapport aux prévisions de 2008-2009

L'écart est principalement dû aux fonds supplémentaires reçus du gouvernement fédéral en 2007-2008 au titre des dépenses engagées pour les programmes au cours des exercices précédents.

L'écart est principalement dû aux fonds supplémentaires reçus du gouvernement fédéral à la suite d'une modification de la politique de distribution relative au Programme canadien de prêts aux étudiants qui s'est traduite par des fonds supplémentaires que la Province peut consacrer à diverses bourses et subventions.

4. **Subventions canadiennes pour études** :

820 \$ de moins par rapport aux prévisions de 2008-2009

La diminution s'explique par un nombre moins élevé de demandes d'aide financière que prévu pour l'année de programme en cours.

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation

Sommaire des dépenses et de l'effectif des cinq dernières années

Pour les exercices qui se sont terminés entre le 31 mars 2005 et le 31 mars 2009

Poste principal	2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	ETP	\$000	ETP	\$000	ETP	\$000	ETP	\$000	ETP	\$000
44-1 Administration et finances	10,00	1 584	10,00	1 504	10,00	1 511	10,00	1 515	10,00	1 632
44-2 Soutien aux collèges et aux universités	33,50	377 588	33,50	389 596	33,50	414 474	33,50	460 035	33,50	486 546
44-3 Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba	67,25	49 746	65,25	50 054	65,25	52 774	65,25	54 175	66,25	52 327
44-4 Apprentissage et alphabétisation des adultes	9,00	16 283	9,00	17 270	9,00	16 990	10,00	18 200	11,00	19 412
Total partiel	119,75	445 201	117,75	458 424	117,75	485 749	118,75	533 925	120,75	559 917
44-5 Subventions en capital		33 086		24 598		19 212		26 032		13 071
44-6 Coûts liés aux immobilisations		278		305		295		307		196
Total - Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	119,75	478 565	117,75	483 327	117,75	505 256	118,75	560 264	120,75	573 184

* Les dépenses réelles des exercices précédents ont été redressées pour tenir compte des transferts de programmes entre ministères, dans le but de faciliter la comparaison des chiffres d'un exercice à l'autre.

Rapport de rendement

La section suivante fournit des renseignements sur des mesures clés de la performance pour le ministère pour l'exercice 2008-2009. L'ensemble des ministères du gouvernement du Manitoba font état de mesures de performance dans leurs rapports annuels pour ajouter aux données sur les résultats financiers et mettre à la disposition des Manitobains et Manitobaines des renseignements valables et utiles sur les activités du gouvernement et leurs retombées pour la province et sa population.

Pour obtenir plus de renseignements sur le gouvernement du Manitoba et la présentation de rapports sur la performance, consultez la page Web suivante : www.gov.mb.ca/finance/performance.fr.

Nous accordons beaucoup d'importance à vos commentaires sur les mesures de la performance. Vous pouvez nous les faire parvenir, ainsi que toute question, à : mbperformance@gov.mb.ca.

Que mesure-t-on et quel indicateur utilisez-vous? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer? (B)	Quel est notre point de départ (point de référence)? (C)	Quels sont les résultats pour 2007-2008 (exercice courant) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance avec le temps? (E)	Commentaires/mesures récentes/rapports connexes (F)
1. On mesure l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle en évaluant le nombre d'inscriptions dans les universités, collèges, centres d'apprentissage pour adultes et programmes d'alphabétisation des adultes.	Éducation et formation professionnelle institutionnelles représentent le principal moyen d'apprentissage des Manitobains adultes. Il y a une forte corrélation entre éducation et avantages économiques et sociaux, tant sur le plan des individus que pour la société dans son ensemble. Le nombre d'inscriptions dans les universités, collèges, centres d'apprentissage pour adultes et	Données historiques sur les inscriptions dans les universités, collèges, centres d'apprentissage pour adultes et programmes d'alphabétisation. Inscriptions dans les universités pour l'année 1999-2000 ¹ Temps plein 22 410 Temps partiel 8 255 Total 30 665	Inscriptions dans les universités en 2008-2009 et dans les collèges en 2007-2008 au Manitoba. Inscriptions dans les universités pour l'année 2008-2009 ¹ Temps plein 29 920 Temps partiel 9 785 Total 39 705	Hausse Total des inscriptions aux universités – De 1999-2000 à 2008-2009, les inscriptions à l'université à temps plein et à temps partiel d'étudiants des premier, deuxième et troisième cycles ont augmenté de 29,5 % au Manitoba. Inscriptions aux	Entre 1999-2000 et 2007-2008, le nombre d'étudiants autochtones qui se sont inscrits dans les collèges a augmenté de 50,1 %. Le nombre d'inscriptions dans les universités et collèges comprend également les étudiants inscrits dans des programmes Accès, lesquels proposent des possibilités de formation postsecondaire aux Manitobains appartenant à des groupes sous-

1. Comprend seulement les étudiants de premier et deuxième cycle pendant la session régulière (de septembre à avril).

<p>Que mesure-t-on et quel indicateur utilisez-t-on? (A)</p>		<p>Pourquoi est-il important de mesurer? (B)</p>	<p>Quel est notre point de départ (point de référence)? (C)</p>	<p>Quels sont les résultats pour 2007-2008 (exercice courant) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes? (D)</p>	<p>Quelle est la tendance avec le temps? (E)</p>	<p>Commentaires/ mesures récentes/ rapports connexes (F)</p>											
	<p>programmes d'alphabétisation est une mesure clé pour évaluer l'accès aux possibilités d'apprentissage.</p>	<p>Inscriptions dans les collèges pour l'année 1999-2000</p> <table border="0"> <tr> <td>Temps plein</td> <td>10 452</td> </tr> <tr> <td>Temps partiel</td> <td><u>597</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>11 049</td> </tr> </table>	Temps plein	10 452	Temps partiel	<u>597</u>	Total	11 049	<p>Inscriptions dans les collèges pour l'année 2007-2008²</p> <table border="0"> <tr> <td>Temps plein</td> <td>13 709</td> </tr> <tr> <td>Temps partiel</td> <td><u>1 972</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>15 681</td> </tr> </table>	Temps plein	13 709	Temps partiel	<u>1 972</u>	Total	15 681	<p>collèges – De 1999-2000 à 2007-2008, les collèges du Manitoba ont enregistré une augmentation de 41,9 % des inscriptions aux programmes de jour ordinaires et aux programmes d'apprentissage.</p>	<p>représentés. Environ 3 408 nouveaux étudiants étaient inscrits aux programmes Accès du Manitoba de 1999-2000 à 2008-2009, soit, en moyenne, 341 nouveaux étudiants par année. La Commission sur les frais de scolarité et l'accès à l'enseignement postsecondaire au Manitoba a été rendue publique le 2 avril 2009. De nouveaux investissements sont réalisés dans les programmes d'intervention précoce afin d'améliorer le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires et d'améliorer l'accès aux études postsecondaires des étudiants</p>
Temps plein	10 452																
Temps partiel	<u>597</u>																
Total	11 049																
Temps plein	13 709																
Temps partiel	<u>1 972</u>																
Total	15 681																

2. Comprend les programmes réguliers et les programmes d'apprentissage. Ne comprend pas les programmes d'éducation permanente, d'enseignement à distance et de formation contractuelle. Les chiffres concernant les collèges sont pour l'année 2007-2008 : les données de 2008-2009 ne sont pas encore disponibles en raison de l'inscription continue d'étudiants pendant l'année (de juillet à juin).

Que mesure-t-on et quel indicateur utilisez-vous? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer? (B)	Quel est notre point de départ (point de référence)? (C)	Quels sont les résultats pour 2007-2008 (exercice courant) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance avec le temps? (E)	Commentaires/ mesures récentes/ rapports connexes (F)
					<p>désavantagés, sous-représentés (y compris les Autochtones) et à faibles revenus, ainsi que de retenir ces étudiants. Le Fonds des perspectives d'avenir a utilisé un million de dollars à ces fins en 2008-2009.</p>
		<p>Centres d'apprentissage pour adultes pour l'année 2003-2004 Nombre total d'apprenants inscrits : 9 715 Cours terminés en vue de l'obtention de crédits : 12 258</p>	<p>Centres d'apprentissage pour adultes pour l'année 2007-2008³ Nombre total d'apprenants inscrits : 7 929 Cours terminés en vue de l'obtention de crédits : 10 792</p>	<p>Baisse</p>	<p>La légère tendance à la baisse dans le nombre d'apprenants et le nombre de cours terminés en vue de l'obtention de crédits comparativement à l'année 2003-2004 se poursuit. Toutefois, le taux de cours terminés a légèrement augmenté.</p> <p>Les centres d'apprentissage pour adultes sont un</p>

3. Il s'agit là de l'année la plus récente pour laquelle il existe des données, dans la mesure où ces données sont collectées pour l'année scolaire dans son ensemble (de juillet à juin). Les statistiques de fin d'année pour 2008-2009 seront disponibles à l'automne 2009.

Que mesure-t-on et quel indicateur utilisez-vous? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer? (B)	Quel est notre point de départ (point de référence)? (C)	Quels sont les résultats pour 2007-2008 (exercice courant) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance avec le temps? (E)	Commentaires/ mesures récentes/ rapports connexes (F)
					important moyen d'accès à l'éducation, en particulier pour les Autochtones du Manitoba. En 2007-2008, 40,6 % des apprenants inscrits dans ces centres et 31,2 % des apprenants inscrits dans des programmes d'alphabetisation des adultes s'identifiaient comme étant Autochtones.
		Nombre total d'apprenants ayant participé à un programme d'alphabetisation des adultes en 2003-2004 : 2 443	Programmes d'alphabetisation des adultes pour l'année 2007-2008 Nombre total d'apprenants ayant participé à un programme d'alphabetisation des adultes : 2 776	Stable	En 2007-2008, le gouvernement a adopté une nouvelle loi, la <i>Loi sur l'alphabetisation des adultes</i> , qui est entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2009. Cette loi exige l'élaboration d'une stratégie provinciale visant l'alphabetisation des adultes en vue de répondre aux besoins de la population manitobaine dans ce domaine. Elle a aussi

Que mesure-t-on et quel indicateur utilisez-vous? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer? (B)	Quel est notre point de départ (point de référence)? (C)	Quels sont les résultats pour 2007-2008 (exercice courant) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance avec le temps? (E)	Commentaires/ mesures récentes/ rapports connexes (F)
<p>2. On mesure l'abordabilité de l'éducation en évaluant les coûts que les étudiants doivent payer pour leurs études postsecondaires, la mise en œuvre des prêts-étudiants et des bourses offerts par le gouvernement, et le niveau d'endettement des étudiants qui bénéficient d'une aide financière.</p>	<p>Le coût que les étudiants doivent payer pour leurs études postsecondaires est un indicateur clé de l'abordabilité de l'enseignement postsecondaire.</p>	<p>Frais de scolarité payés par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba pour l'année scolaire 1999-2000.</p> <p>En 1999-2000, la moyenne pondérée des frais de scolarité dans la faculté des arts ou des sciences d'une université était de 3 192 \$.</p> <p>En 1999-2000, la moyenne non pondérée des frais de scolarité dans un collège était de 1 435 \$.</p>	<p>Frais de scolarité payés par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba pour l'année scolaire 2008-2009.</p> <p>En 2008-2009, la moyenne pondérée des frais de scolarité dans la faculté des arts ou des sciences d'une université était de 2 932 \$.</p> <p>En 2008-2009, la moyenne non pondérée des frais de scolarité dans un collège était de 1 292 \$.</p>	<p>Stable</p> <p>En 2000-2001, les frais de scolarité dans les établissements publics d'enseignement postsecondaire ont été réduits de 10 %, sans changer de niveau depuis.</p>	<p>créé le Programme d'alphabétisation des adultes en tant que composante de la stratégie visant l'alphabétisation des adultes.</p>
<p>2. On mesure l'abordabilité de l'éducation en évaluant les coûts que les étudiants doivent payer pour leurs études postsecondaires, la mise en œuvre des prêts-étudiants et des bourses offerts par le gouvernement, et le niveau d'endettement des étudiants qui bénéficient d'une aide financière.</p>	<p>Le coût que les étudiants doivent payer pour leurs études postsecondaires est un indicateur clé de l'abordabilité de l'enseignement postsecondaire.</p>	<p>Frais de scolarité payés par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba pour l'année scolaire 1999-2000.</p> <p>En 1999-2000, la moyenne pondérée des frais de scolarité dans la faculté des arts ou des sciences d'une université était de 3 192 \$.</p> <p>En 1999-2000, la moyenne non pondérée des frais de scolarité dans un collège était de 1 435 \$.</p>	<p>Frais de scolarité payés par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba pour l'année scolaire 2008-2009.</p> <p>En 2008-2009, la moyenne pondérée des frais de scolarité dans la faculté des arts ou des sciences d'une université était de 2 932 \$.</p> <p>En 2008-2009, la moyenne non pondérée des frais de scolarité dans un collège était de 1 292 \$.</p>	<p>Stable</p> <p>En 2000-2001, les frais de scolarité dans les établissements publics d'enseignement postsecondaire ont été réduits de 10 %, sans changer de niveau depuis.</p>	<p>Le 22 avril 2009, à la suite de la publication de la <i>Commission sur les frais de scolarité et l'accès à l'enseignement postsecondaire au Manitoba</i>, le gouvernement a annoncé qu'il permettrait une augmentation de 4,5 % des frais de scolarité des universités, qui comprendrait toute augmentation des frais auxiliaires, et une augmentation de 100 \$ des frais de scolarité des collèges pour l'année scolaire 2009-2010. Il s'agit de la première hausse des frais de scolarité depuis la</p>

<p>Que mesure-t-on et quel indicateur utilisez-t-on? (A)</p>		<p>Quel est notre point de départ (point de référence)? (C)</p>	<p>Quels sont les résultats pour 2007-2008 (exercice courant) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes? (D)</p>	<p>Quelle est la tendance avec le temps? (E)</p>	<p>Commentaires/ mesures récentes/ rapports connexes (F)</p>
					<p>mise en œuvre d'une réduction de 10 % et du gel des frais en 1999-2000 dans le cadre d'une stratégie globale visant à accroître la participation aux études postsecondaires.</p> <p>Les frais de scolarité des universités du Manitoba sont toujours au troisième rang parmi les plus bas au Canada, après ceux du Québec et de Terre-Neuve. (Source : Statistique Canada)</p> <p>Les frais de scolarité des collèges du Manitoba sont les plus bas au Canada, à l'exclusion de ceux du Québec, qui ne perçoit pas de frais de scolarité au cégep (collège d'enseignement général et professionnel).</p>

Que mesure-t-on et quel indicateur utilisez-vous? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer? (B)	Quel est notre point de départ (point de référence)? (C)	Quels sont les résultats pour 2007-2008 (exercice courant) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance avec le temps? (E)	Commentaires/ mesures récentes/ rapports connexes (F)
	<p>Offrir une aide financière aux étudiants favorise l'accès à l'enseignement postsecondaire et augmente les chances de réussite.</p>	<p>1999-2000 – Nombre de récipiendaires de bourses et de prêts importants. (On peut obtenir la liste complète dans la section du rapport annuel portant sur l'aide aux étudiants.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - prêts d'études canadiens : 10 328 - prêts-étudiants du gouvernement du Manitoba : 10 112 - bourses d'études canadiennes du millénaire : 3 516 - bourses du Programme de bourses du Manitoba en 2000-2001 : 1 961 	<p>2007-2008 – Nombre de récipiendaires de bourses et de prêts importants. (On peut obtenir la liste complète dans la section du rapport annuel portant sur l'aide aux étudiants.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - prêts d'études canadiens : 8 422 - prêts-étudiants du gouvernement du Manitoba : 7 297 - bourses d'études canadiennes du millénaire : 2 183 - bourses du Programme de bourses du Manitoba : 2 112 	<p>Baisse</p>	<p>La mise en œuvre des prêts-étudiants au Manitoba a baissé aux cours des dernières années, en partie en raison du fait que les frais de scolarité au Manitoba sont parmi les plus bas du pays. De plus, les étudiants manitobains bénéficient d'un coût de la vie relativement faible et ont davantage tendance à faire des économies pour payer leurs études postsecondaires que les étudiants des autres provinces et territoires. Aussi, selon une étude réalisée en 2008, 63 % des étudiants n'ont pas eu besoin de prêts-étudiants du gouvernement.</p> <p>Outre les prêts-étudiants, 35,2 millions de dollars ont été</p>

<p>Que mesure-t-on et quel indicateur utilisez-t-on? (A)</p>		<p>Quel est notre point de départ (point de référence)? (C)</p>	<p>Quels sont les résultats pour 2007-2008 (exercice courant) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes? (D)</p>	<p>Quelle est la tendance avec le temps? (E)</p>	<p>Commentaires/ mesures récentes/ rapports connexes (F)</p>
					<p>accordés sous forme d'aide non remboursable en 2007-2008.</p> <p>En 2006-2007, le Fonds de bourses du Manitoba avait augmenté de 1,4 million de dollars et s'élevait à 8,2 millions de dollars. Initialement mis en œuvre en 2000-2001 avec un budget de 5,9 millions de dollars, ce fonds a bien réussi dans son objectif d'aider les étudiants à garder leur endettement à un niveau gérable.</p> <p>En 2008-2009, le gouvernement a annoncé une augmentation de 8,2 millions de dollars au cours des trois années suivant 2009-2010, doublant son soutien à l'égard du fonds à 16,4 millions de dollars.</p>

Que mesure-t-on et quel indicateur utilisez-vous? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer? (B)	Quel est notre point de départ (point de référence)? (C)	Quels sont les résultats pour 2007-2008 (exercice courant) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance avec le temps? (E)	Commentaires/ mesures récentes/ rapports connexes (F)
					<p>Le fonds opère en conjonction avec le programme de Bourses d'études canadiennes du millénaire. Grâce à ces bourses, le Manitoba se situe au deuxième rang des provinces canadiennes où l'endettement étudiant est le plus faible. Seul le Québec a un niveau d'endettement des étudiants inférieur.</p>
	<p>Différents programmes de prêts et bourses contribuent à réduire l'endettement des étudiants.</p>	<p>1999-2000 – Niveau moyen d'endettement des étudiants ayant une dette après remise (dette restante après l'utilisation des Bourses d'études canadiennes du millénaire et des bourses du Programme de bourses du Manitoba pour rembourser les Prêts d'études canadiens et les prêts-étudiants du gouvernement du Manitoba)</p>	<p>2007-2008 – Niveau moyen d'endettement des étudiants ayant une dette après remise (dette restante après l'utilisation des Bourses d'études canadiennes du millénaire et des bourses du Programme de bourses du Manitoba pour rembourser les Prêts d'études canadiens et les prêts-étudiants du</p>	<p>Légère augmentation</p>	<p>Après plusieurs années consécutives de baisse du niveau d'endettement, on s'attend à ce que cette légère augmentation, qui est causée par l'augmentation des limites de prêts et le relâchement des contributions parentales prévues, se poursuive.</p> <p>En automne 2006, le</p>

Que mesure-t-on et quel indicateur utilisez-vous? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer? (B)	Quel est notre point de départ (point de référence)? (C)	Quels sont les résultats pour 2007-2008 (exercice courant) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance avec le temps? (E)	Commentaires/mesures récentes/rapports connexes (F)																				
		<ul style="list-style-type: none"> - Étudiants en dernière année d'un programme universitaire de quatre ans : 18 744 \$⁴ - Étudiants en dernière année d'un programme (quel qu'il soit) : 12 555 \$ 	gouvernement du Manitoba <ul style="list-style-type: none"> - Étudiants en dernière année d'un programme universitaire de quatre ans : 20 333 \$⁴ - Étudiants en dernière année d'un programme (quel qu'il soit) : 13 444 \$ 		gouvernement a annoncé un remboursement de l'impôt sur le revenu s'élevant à 60 % des frais de scolarité pour les personnes qui recevront un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu après janvier 2007. Le remboursement peut s'appliquer au montant d'impôt provincial sur le revenu exigible sur une période allant de 6 à 25 ans, jusqu'à un maximum de 25 000 \$ par les diplômés résidant et payant leurs impôts au Manitoba.																				
3. On mesure la réussite des étudiants dans leur éducation et leur formation professionnelle en évaluant le total des diplômes et titres remis par les	Pour bénéficier pleinement des possibilités d'enseignement et d'apprentissage des adultes, il est important que les gens puissent	Nombre de diplômés universitaires en 1999 ⁵ <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>Baccalauréat</td> <td style="text-align: right;">4 460</td> </tr> <tr> <td>Maîtrise</td> <td style="text-align: right;">578</td> </tr> <tr> <td>Doctorat</td> <td style="text-align: right;">67</td> </tr> <tr> <td>Médecine et dentisterie</td> <td style="text-align: right;">12</td> </tr> <tr> <td>Certificat/Diplôme</td> <td style="text-align: right;">215</td> </tr> </table>	Baccalauréat	4 460	Maîtrise	578	Doctorat	67	Médecine et dentisterie	12	Certificat/Diplôme	215	Nombre de diplômés universitaires en 2008 (données préliminaires) ⁵ <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>Baccalauréat</td> <td style="text-align: right;">6 100</td> </tr> <tr> <td>Maîtrise</td> <td style="text-align: right;">752</td> </tr> <tr> <td>Doctorat</td> <td style="text-align: right;">107</td> </tr> <tr> <td>Médecine et</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Diplôme</td> <td style="text-align: right;">215</td> </tr> </table>	Baccalauréat	6 100	Maîtrise	752	Doctorat	107	Médecine et		Diplôme	215	Hausse De 1999 à 2008, le nombre total de diplômes universitaires décernés a augmenté de 36,3 %.	En 2007-2008, deux millions de dollars ont été distribués sous forme de bourses d'études supérieures pour appuyer 104 étudiants de maîtrise et
Baccalauréat	4 460																								
Maîtrise	578																								
Doctorat	67																								
Médecine et dentisterie	12																								
Certificat/Diplôme	215																								
Baccalauréat	6 100																								
Maîtrise	752																								
Doctorat	107																								
Médecine et																									
Diplôme	215																								

4. À l'exclusion des programmes professionnels.

5. Les diplômés universitaires et collégiaux sont comptabilisés dans l'année où ils ont reçu leur diplôme. Les diplômés collégiaux comprennent les étudiants des programmes réguliers et les étudiants à temps plein des programmes de centres régionaux (les programmes d'apprentissage ne sont pas inclus).

Que mesure-t-on et quel indicateur utilisez-vous? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer? (B)	Quel est notre point de départ (point de référence)? (C)	Quels sont les résultats pour 2007-2008 (exercice courant) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance avec le temps? (E)	Commentaires/ mesures récentes/ rapports connexes (F)
universités, collèges et centres d'apprentissage pour adultes et le total des objectifs atteints au moyen des programmes d'alphabétisation.	terminer leurs études avec succès. Évaluer le nombre de personnes qui atteignent divers objectifs d'éducation et d'obtention de titres est une manière de mesurer cette réussite.	Total 5 441 Nombre de diplômés collégiaux en 1999 ⁵ Diplôme 1 279 Certificat 1 578 Total 2 857	dentisterie 147 Certificat/Diplôme 811 Total 7 417 Nombre de diplômés collégiaux en 2008 ⁵ Diplôme 1 732 Certificat 2 367 Total 4 099	De 1999 à 2008, le nombre de diplômés des collèges (diplômes et certificats) a augmenté de 43,5 %.	60 étudiants de doctorat.
		Centres d'apprentissage pour adultes pour l'année 2003-2004 Crédits : 12 258 Diplôme d'études secondaires : 1 254	Centres d'apprentissage pour adultes pour l'année 2007-2008 Crédits : 10 792 Diplôme d'études secondaires : 1 174	Stable	Certains apprenants inscrits dans les centres d'apprentissage pour adultes peuvent souhaiter prendre un cours ou plus, sans nécessairement avoir l'intention d'obtenir un diplôme.
		Taux d'obtention de diplômes des centres d'apprentissage pour adultes en 2003-2004 ⁶ : 12,9 %	Taux d'obtention de diplômes des centres d'apprentissage pour adultes en 2007-2008 ⁶ : 15 %	Stable	Entre 2003-2004 et 2007-2008, le nombre moyen de crédits par apprenant est demeuré relativement stable dans les centres d'apprentissage pour adultes. Pendant la même période, le taux d'obtention des

6. Les taux d'obtention de diplômes pour les centres d'apprentissage pour adultes sont calculés en divisant le nombre de diplômés par le nombre total d'apprenants inscrits dans les centres. Ces taux sont généralement plus bas que les taux généraux d'obtention de diplômes chez les apprenants séquentiels, étant donné qu'une grande partie des apprenants inscrits dans les centres d'apprentissage pour adultes étudient à temps partiel et obtiennent donc leur diplôme après plusieurs années d'études, ou ne visent pas l'obtention d'un diplôme mais plutôt la possibilité de suivre des cours qui leur permettront d'obtenir un meilleur emploi ou de poursuivre leurs études.

Que mesure-t-on et quel indicateur utilisez-vous? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer? (B)	Quel est notre point de départ (point de référence)? (C)	Quels sont les résultats pour 2007-2008 (exercice courant) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance avec le temps? (E)	Commentaires/ mesures récentes/ rapports connexes (F)
					diplômes a légèrement augmenté. Remarque : En 2007-2008, 423 diplômés de centres d'apprentissage pour adultes se sont identifiés comme étant Autochtones.
		24,7 % des apprenants ayant participé à des programmes d'alphabétisation des adultes en 2003-2004 ont ensuite poursuivi leurs études ou entamé une formation professionnelle.	87 % des apprenants ayant participé à des programmes d'alphabétisation des adultes en 2007-2008 ont amélioré leurs capacités de lecture et d'écriture. De plus, 17 % de ces apprenants adultes ont ensuite poursuivi leurs études ou entamé une formation professionnelle.	Stable	Les programmes d'alphabétisation des adultes visent à réduire les lacunes en alphabétisme, en numératie et en compétences de communication qui empêchent les adultes de poursuivre leurs études ou leur formation professionnelle.
4. On mesure notre capacité à répondre aux besoins changeants du marché du travail en matière de compétences en évaluant la situation d'emploi des diplômés universitaires et	L'objectif de nombreux programmes d'éducation et de formation professionnelle est d'appuyer le développement d'une main-d'œuvre	Certains programmes universitaires et collégiaux sont certes conçus pour aboutir plus directement à un emploi, mais il est tout de même important d'évaluer la situation d'emploi de tous les	Selon une enquête auprès des diplômés des universités et des collèges du Manitoba, 88 % d'entre eux avaient actuellement un emploi. Parmi ceux n'étant pas actuellement inscrits	Stable	Parmi les programmes universitaires et collégiaux, un certain nombre de programmes Accès sont axés sur des secteurs en demande du marché du travail.

<p>Que mesure-t-on et quel indicateur utilisez-t-on? (A)</p>	<p>collégiaux.</p>	<p>Pourquoi est-il important de mesurer? (B)</p> <p>qualifiée. Certains de ces programmes sont des programmes constitués, d'autres ne le sont pas (p.ex. les programmes d'alphabétisation et de compétences essentielles).</p>	<p>Quel est notre point de départ (point de référence)? (C)</p> <p>diplômés. L'Enquête nationale auprès des diplômés effectuée par Statistique Canada a fait un suivi des diplômés de 2000 en 2002 afin de déterminer les taux d'emploi. 90 % des diplômés manitobains avaient un emploi.</p>	<p>Quels sont les résultats pour 2007-2008 (exercice courant) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes? (D)</p> <p>dans un programme d'études postsecondaires à temps plein, le pourcentage d'employés augmente à 91 %.</p>	<p>Quelle est la tendance avec le temps? (E)</p>	<p>Commentaires/ mesures récentes/ rapports connexes (F)</p> <p>80 % des étudiants ayant reçu un diplôme dans le cadre d'un programme Accès en 2008 étaient soit employés, soit en train de poursuivre leurs études. Parmi les diplômés qui avaient un emploi, 53 % travaillaient dans un secteur lié à leur domaine d'études.</p> <p>Du point de vue national, le taux d'emploi chez les diplômés de programmes Accès est impressionnant. Par exemple, sur 150 ingénieurs autochtones au Canada, près d'un tiers sont diplômés du programme Accès en ingénierie de l'Université du Manitoba.</p> <p>Il y a un autre secteur où des mesures sont</p>
---------------------------------------------------------------------	--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Que mesure-t-on et quel indicateur utilisez-vous? (A)</p>	<p>Pourquoi est-il important de mesurer? (B)</p>	<p>Quel est notre point de départ (point de référence)? (C)</p>	<p>Quels sont les résultats pour 2007-2008 (exercice courant) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes? (D)</p>	<p>Quelle est la tendance avec le temps? (E)</p>	<p>Commentaires/ mesures récentes/ rapports connexes (F)</p>
					<p> mises en œuvre pour répondre aux besoins du marché du travail : le secteur des nouveaux immigrants. Par exemple, en 2007-2008, le gouvernement a appuyé la poursuite et l'élargissement du Programme de reconnaissance professionnelle des ingénieurs formés à l'étranger, qui était auparavant un projet pilote. Le gouvernement s'est engagé à fournir 1 039 200 \$ sur une période de quatre ans se terminant en 2010-2011, afin de permettre au programme d'augmenter sa capacité (qui était de 10 à 12 étudiants par an) à 40 inscriptions par an. </p> <p> Les possibilités d'apprentissage pour adultes sont aussi </p>

<p>Que mesure-t-on et quel indicateur utilisez-t-on? (A)</p>		<p>Pourquoi est-il important de mesurer? (B)</p>	<p>Quel est notre point de départ (point de référence)? (C)</p>	<p>Quels sont les résultats pour 2007-2008 (exercice courant) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes? (D)</p>	<p>Quelle est la tendance avec le temps? (E)</p>	<p>Commentaires/ mesures récentes/ rapports connexes (F)</p> <p>importantes pour répondre aux besoins changeants du marché du travail. Bon nombre de participants aux programmes d'alphabétisation des adultes et aux programmes offerts dans les centres d'apprentissage pour adultes sont employés à temps plein ou à temps partiel pendant leurs études.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprenants inscrits dans un centre d'apprentissage pour adultes : 44 % ont un emploi ▪ Apprenants participant à un programme d'alphabétisation des adultes : 36 % ont un emploi 	<p>Depuis 2006-2007, le gouvernement a</p>
<p>5. On mesure la capacité des</p>		<p>Subventions de fonctionnement et</p>	<p>Subventions de fonctionnement et</p>	<p>Hausse</p>			

Que mesure-t-on et quel indicateur utilisez-vous? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer? (B)	Quel est notre point de départ (point de référence)? (C)	Quels sont les résultats pour 2007-2008 (exercice courant) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance avec le temps? (E)	Commentaires/ mesures récentes/ rapports connexes (F)
<p>établissements d'enseignement postsecondaire en évaluant le financement fourni par la Province à ces établissements (financement de fonctionnement et d'immobilisations).</p>	<p>d'investissement dans les universités et les collèges.</p>	<p>d'immobilisations fournies aux collèges et aux universités en 1999-2000.</p>	<p>d'immobilisations fournies aux collèges et aux universités en 2008-2009.</p>		<p>dépassé ses engagements quant aux subventions de fonctionnement sur trois ans promises aux universités et aux collèges du Manitoba (Initiative d'expansion des collèges et programmes Accès inclus), grâce à une augmentation de 5,8 % en 2006-2007, de 7 % en 2007-2008 et de 7 % en 2008-2009.</p> <p>En 2008-2009, le gouvernement a approuvé un investissement de 40 millions de dollars pour tenter de faire avancer les projets dont l'entretien a été différé qui sont les plus urgents dans les universités. Ce financement sera versé sur une période de deux ans.</p>
<p>Subventions de fonctionnement fournies aux</p>	<p>Les subventions de fonctionnement et d'immobilisations</p>	<p>Les subventions de fonctionnement des universités publiques</p>	<p>Les subventions de fonctionnement des universités (à</p>	<p>Financement de fonctionnement Depuis 1999-2000, les</p>	<p>Depuis 2006-2007, le gouvernement a dépassé ses</p>

Que mesure-t-on et quel indicateur utilisez-t-on? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer? (B)	Quel est notre point de départ (point de référence)? (C)	Quels sont les résultats pour 2007-2008 (exercice courant) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance avec le temps? (E)	Commentaires/ mesures récentes/ rapports connexes (F)
universités et aux collèges	accordées aux universités et aux collèges au cours d'un exercice financier visent à leur permettre de fonctionner sans déficit durant l'exercice visé.	du Manitoba en 1999-2000 s'élevaient à 215 millions de dollars.	l'exception du Collège universitaire du Nord [CUN] s'élevaient à 337,3 millions de dollars en 2008-2009.	subventions de fonctionnement versées aux universités publiques du Manitoba (à l'exception du CUN) ont augmenté de 110,2 millions de dollars, soit une hausse de 51,3 % par rapport au financement approuvé de 1999-2000 (en excluant les paiements de transferts). Après la prise en compte des économies d'impôt foncier projetées en 2006, l'accroissement des ressources pour les universités atteint 58,4 %.	engagements quant aux subventions de fonctionnement sur trois ans promises aux universités et aux collèges du Manitoba (Initiative d'expansion des collèges et programmes Accès inclus), grâce à une augmentation de 5,8 % en 2006-2007, de 7 % en 2007-2008 et de 7 % en 2008-2009. En 2008-2009, le gouvernement a approuvé un investissement de 40 millions de dollars pour tenter de faire avancer les projets dont l'entretien a été différé qui sont les plus urgents dans les universités. Ce financement sera versé sur une période de deux ans.
		Les collèges publics du Manitoba (y compris le CUN) ont reçu un total de 61,9 millions de	Les collèges du Manitoba (y compris le CUN) ont reçu un total de 91,9 millions de	Depuis 1999-2000, les subventions de fonctionnement accordées aux	De 1999-2000 à 2008-2009, le financement du système

Que mesure-t-on et quel indicateur utilisez-vous? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer? (B)	Quel est notre point de départ (point de référence)? (C)	Quels sont les résultats pour 2007-2008 (exercice courant) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance avec le temps? (E)	Commentaires/ mesures récentes/ rapports connexes (F)
		dollars de subventions de fonctionnement en 1999-2000.	dollars de subventions de fonctionnement en 2008-2009. Avec les fonds prévus dans le cadre de l'Initiative d'expansion des collèges, le financement total alloué s'éleva à 127,1 millions de dollars en 2008-2009.	collèges du Manitoba (y compris le CUN) ont augmenté de 28,2 millions de dollars, soit de 44,9 % par rapport au financement approuvé de 1999-2000. Combinée à l'augmentation de subvention générée par l'Initiative d'expansion des collèges, l'augmentation totale des subventions aux collèges a été de 63,1 millions de dollars, ou de 100,6 %, depuis 1999-2000.	postsecondaire – fonctionnement, immobilisations, Initiative d'expansion des collèges, subventions pour remises sur frais de scolarité et autres subventions – a augmenté de 63,6 %.
Subventions d'immobilisations pour les universités et les collèges		En 1999-2000, les universités et collèges ont reçu 13,2 millions de dollars de subventions d'immobilisations.	En 2008-2009, les universités et collèges publics du Manitoba ont reçu 13,1 millions de dollars de subventions d'immobilisations.	<u>Fonds d'immobilisations</u> Depuis 1999-2000, le gouvernement a versé la somme de 535,3 millions de dollars pour les immobilisations des établissements d'enseignement postsecondaire. Sur cette somme, Enseignement	Parmi les récents projets d'immobilisations financés par le gouvernement, citons les suivants : Université de Winnipeg – fonds alloués pour la construction du Richardson College of the Environment

<p>Que mesure-t-on et quel indicateur utilisez-t-on? (A)</p>		<p>Quel est notre point de départ (point de référence)? (C)</p>	<p>Quels sont les résultats pour 2007-2008 (exercice courant) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes? (D)</p>	<p>Quelle est la tendance avec le temps? (E)</p>	<p>Commentaires/ mesures récentes/ rapports connexes (F)</p>
				<p>postsecondaire et Alphabétisation Manitoba a fourni 454,2 millions de dollars et Infrastructure et Transports Manitoba a fourni 81,1 millions de dollars.</p>	<p>(10 millions de dollars), et campagne de levée de fonds de contrepartie sur les trois prochaines années (15 millions de dollars).</p> <p>Université du Manitoba – annonce en avril 2008 d'un investissement du gouvernement de 47 millions de dollars sur trois ans dans le projet Domino.</p> <p>Collège universitaire du Nord</p> <p>Campus de The Pas – aménagement d'une bibliothèque de ressources destinée à l'enseignement et à la recherche et d'un centre de services aux étudiants, et allocation de fonds à l'achèvement du centre de loisirs de The Pas, dans le cadre d'une entente conjointe entre la ville</p>

Que mesure-t-on et quel indicateur utilisez-vous? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer? (B)	Quel est notre point de départ (point de référence)? (C)	Quels sont les résultats pour 2007-2008 (exercice courant) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance avec le temps? (E)	Commentaires/ mesures récentes/ rapports connexes (F)
					<p>de The Pas et le Collège (17 millions de dollars).</p> <p>Campus de Thompson – construction d'un nouveau campus à Thompson (27 millions de dollars) et financement de l'aménagement d'installations écoénergétiques (3 millions de dollars).</p> <p>Collège Red River – fonds pour la construction du centre de formation sur le matériel lourd (11,7 millions de dollars).</p> <p>Collège communautaire Assiniboine – investissement de 45 millions de dollars approuvé par le gouvernement pour la phase 2 du réaménagement de</p>

<p>Que mesure-t-on et quel indicateur utilise-t-on? (A)</p>		<p>Quel est notre point de départ (point de référence)? (C)</p>	<p>Quels sont les résultats pour 2007-2008 (exercice courant) ou quelles sont les données disponibles les plus récentes? (D)</p>	<p>Quelle est la tendance avec le temps? (E)</p>	<p>Commentaires/ mesures récentes/ rapports connexes (F)</p>
					<p>l'ancien Centre de santé mentale de Brandon afin d'y offrir de la formation dans les métiers.</p>

La Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)

La Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* est entrée en vigueur en avril 2007. Cette loi prévoit une démarche claire à suivre par les employés lorsqu'ils veulent communiquer leurs inquiétudes concernant certains actes répréhensibles graves commis dans la fonction publique, et protège également les divulgateurs contre les représailles. La *Loi* vient s'ajouter à d'autres mesures de protection déjà en place en vertu d'autres lois ainsi qu'aux droits issus d'une négociation collective, de politiques, de pratiques ou de processus en vigueur dans la fonction publique du Manitoba.

Les actes suivants sont considérés comme répréhensibles en vertu de la *Loi* : infractions aux lois fédérales ou provinciales; actions ou omissions causant un risque pour la sécurité ou la santé du public ou pour l'environnement; cas graves de mauvaise gestion ou le fait de sciemment ordonner ou conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible. La *Loi* n'a pas pour objet de traiter des questions courantes de fonctionnement ou d'administration.

Une divulgation faite de bonne foi, conformément à la *Loi*, par un employé qui a des motifs raisonnables de croire qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être, est considérée une divulgation en vertu de la *Loi*, peu importe si l'objet de la divulgation constitue un acte répréhensible. Toutes les divulgations font l'objet d'un examen attentif et approfondi en vue de déterminer si des mesures s'imposent en vertu de la *Loi*, et elles doivent être signalées dans le rapport annuel du ministère, conformément à l'article 18 de la *Loi*.

Vous trouverez ci-dessous un compte rendu des divulgations reçues par la ministre Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba pour l'exercice 2008-2009 :

Renseignements exigés annuellement (selon l'art. 18 de la <i>Loi</i>)	Exercice 2008 - 2009
Le nombre de divulgations reçues et le nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite. <i>Alinéa 18(2)a)</i>	NÉANT
Le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite d'une divulgation. <i>Alinéa 18(2)b)</i>	NÉANT
Dans le cas où, par suite d'une enquête, il est conclu qu'un acte répréhensible a été commis, la description de l'acte en question ainsi que les recommandations faites ou les mesures correctives prises relativement à cet acte, ou les motifs invoqués pour ne pas en prendre. <i>Alinéa 18(2)c)</i>	NÉANT

Annexes

Tableau 1
Programmes de la Direction de l'aide aux étudiants
Du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008

Établissement	N ^o de demandes traitées*		N ^o d'étudiants admissibles*		PCPE	PEGM	BPGPA	BA	SCE	SCA	BAAM	SPMM FR	SPMM A	PAFERM	Total	BEMC	BM	Total BEMCBM
Université du Manitoba	3 817	2 905	13 321 472	6 790 896	63 000	1 009 763	613 614	446 773	51 000	198 558	97 495	3 000 000	25 592 561	4 278 416	1 562 308	5 840 724		
Collège de Saint-Boniface	129	108	448 319	241 606	3 500	0	29 033	22 454	0	11 237	2 590	0	758 739	133 964	60 799	194 763		
Collège Red River	1 389	975	3 858 963	1 970 416	31 750	322 597	291 151	180 093	32 000	41 049	47 654	0	6 775 673	910 642	591 382	1 502 024		
Université de Winnipeg	1 229	890	3 539 697	1 666 718	20 750	434 852	276 924	181 469	30 000	43 100	37 994	0	6 231 504	903 622	298 712	1 202 334		
Collège communautaire Assiniboine	260	173	647 398	347 966	6 250	0	48 139	49 050	4 000	27 289	15 909	0	1 117 123	154 826	61 914	216 740		
Université de Brandon	610	497	2 369 960	1 190 632	20 500	122 633	92 452	52 159	4 000	27 289	15 909	0	3 895 534	1 015 220	129 630	1 144 850		
Collège universitaire du Nord	85	57	255 314	117 047	6 750	50 909	20 630	962	4 000	962	8 775	0	465 349	79 516	10 147	89 663		
Autres établissements publics du Manitoba	188	134	575 020	331 061	1 750	0	25 604	20 194	0	0	3 406	0	957 035	104 013	160 691	264 704		
Autres dans la province	1 389	1 124	6 160 350	3 743 483	38 250	0	348 226	69 101	5 000	33 352	4 000	0	10 401 762	489 154	3 489 707	3 978 861		
Canada	1 353	1 085	6 728 954	3 819 282	14 500	0	101 007	142 442	5 000	67 536	10 210	445 000	11 335 931	2 535 362	1 935 135	4 470 497		
Autres	310	283	2 191 896	1 389 297	500	0	11 947	9 883	0	0	0	60 000	3 663 523	0	155 336	155 336		
Total	10 759	8 231	40 097 343	21 608 404	207 500	1 940 744	1 858 727	1 174 580	131 000	435 078	234 358	3 505 000	71 192 734	10 604 735	8 455 761	19 060 496		

Nombre d'étudiants recevant des prêts et bourses

Établissement	PCPE	PEGM	BPGPA	BA	SCE	SCA	BAAM	SPMM FR	SPMM A	PAFERM	Total	BEMC	BM
Université du Manitoba	2 852	2 304	252	124	330	265	15	132	39	161	1 265	674	
Collège de Saint-Boniface	103	87	14	0	18	13	0	8	1	0	43	26	
Collège Red River	912	720	127	41	178	100	7	26	20	0	278	231	
Université de Winnipeg	842	642	83	38	144	106	7	37	14	0	277	125	
Collège communautaire Assiniboine	164	143	25	0	33	30	0	11	4	0	46	27	
Université de Brandon	488	407	82	13	56	35	1	21	7	0	282	96	
Collège universitaire du Nord	54	38	27	9	17	1	1	1	5	0	23	8	
Autres établissements publics du Manitoba	127	110	7	0	0	11	0	0	1	0	29	51	
Autres dans la province	1 116	1 024	153	0	240	29	1	12	1	0	120	592	
Canada	1 078	965	58	0	51	61	1	33	3	22	596	567	
Autres	282	272	2	0	8	5	0	0	0	3	0	22	
Total	8 018	6 712	830	225	1 085	656	33	281	95	186	2 959	2 419	

* Ne comprend pas les étudiants du PAFERM

PCPE - Programme canadien de prêts aux étudiants (temps plein et temps partiel) - jusqu'à 210 \$/sem.

PEGM - Prêts-étudiants du gouvernement du Manitoba - jusqu'à 140 \$/sem.

BPGPA - Bourses-Princesse Anne à l'attention des Autochtones - non remboursables.

200 \$ versés aux étudiants dont les besoins sont évalués à au moins 1 \$

BA - Bourses d'accès - non remboursables, pour les étudiants des progr. Accès, remplace le PEGM

PSM - Programme spécial du Manitoba - aide remboursable accordée par le comité d'appel

SCE - Subventions canadiennes pour études (temps plein et temps partiel) - non remboursables

SCA - Subventions canadiennes d'accès - subventions fédérales non remboursables

BAAM - Bourses de l'apprenant adulte du millénaire - bourses non remboursables à l'intention des diplômés des centres d'apprentissage pour adultes

PAFERM - Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine - subventions conditionnelles de 15 000 \$ et 20 000 \$ aux étudiants et résidents en médecine.

recupérables du ministère de la Santé

BEMC - Bourses d'études du millénaire du Canada - de 1 000 \$ à 4 500 \$ pour réduire le montant des prêts

SPMM FR - Subventions des possibilités du millénaire du Manitoba pour les étudiants à charge de familles à faible revenu, jusqu'à concurrence de 3 000 \$ ou 50 % des frais de scolarité

SPMM A - Subventions des possibilités du millénaire du Manitoba pour les étudiants autochtones indépendants, jusqu'à concurrence de 4 000 \$ ou 100 % des frais de scolarité

BM - Bourses du Manitoba - de 1 000 \$ à 4 500 \$ pour réduire le montant des prêts